

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier du génie écologique

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	1/54

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	17
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	43
Glossaire technique	46
Glossaire du REAC	51

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	3/54

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel de niveau 3 « Ouvrier du génie écologique », est créé pour répondre aux besoins en compétences des entreprises et structures réalisant des travaux de génie écologique. Il présente une architecture en deux blocs de compétences, qui découle des enseignements apportés par trois formations expérimentales ayant été mises en œuvre en 2019-2020 dans le cadre du dispositif « Incubateur » du ministère du Travail.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Les évolutions de la réglementation environnementale internationale, européenne et française liées à la transition écologique, ont entraîné le développement de la discipline scientifique de l'ingénierie écologique, dont le génie écologique est un domaine d'application. Les travaux de génie écologique visent la restauration ou le maintien des écosystèmes et de leurs fonctionnalités, à l'aide de techniques, dont le génie végétal, utilisant les processus naturels afin de favoriser la résilience de ces milieux.

La prise en compte de l'importance économique des services écosystémiques s'est traduite en France par des obligations légales relatives aux travaux impactant « les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit »[1]. La loi pour la reconquête de la biodiversité[2], notamment, a redéfini en 2016 l'objectif du principe « éviter, réduire, compenser », introduit en droit français en 1976, qui doit désormais « viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité ». Cet objectif impose en premier lieu la réalisation d'études d'impact écologique lors de la conception de tous types d'ouvrages du Bâtiment et des Travaux Publics, dont les infrastructures linéaires de transport. Ces études sont réalisées par des ingénieurs écologues travaillant au sein de bureaux d'études en génie écologique ou de collectivités, établissements publics et associations environnementales en charge de la gestion d'espaces naturels, et déterminent un itinéraire technique de restauration d'un milieu naturel dégradé, de renaturation d'un milieu anthropisé ou artificialisé, ou un plan de gestion d'un milieu naturel fonctionnel.

Des entreprises de travaux en génie écologique assurent la réalisation de cet itinéraire technique ou de ce plan de gestion, ainsi que des structures du secteur de l'insertion par l'emploi, des collectivités territoriales et des établissements publics en charge de la gestion d'espaces naturels. Ces acteurs peuvent être spécialisés, ou réaliser seulement une partie de leur activité sur le génie écologique.

Aucune certification professionnelle ne répond aux besoins en compétences d'ouvriers qualifiés des entreprises de travaux réalisant tout ou partie de leur activité sur le secteur du génie écologique.

Cette absence limite la montée en compétence des ouvriers des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) réalisant des travaux de génie écologique, aucune certification ne permettant de valider leurs compétences acquises dans l'emploi dans le cadre du volet formation inhérent aux contrats d'insertion.

Enfin, les collectivités territoriales, dont les départements en charge de la gestion des espaces naturels sensibles, et les établissements publics, dont les agences de l'eau, ne disposent pas d'ouvriers de terrain qualifiés pour assurer leurs travaux, centrés sur le maintien des fonctionnalités des milieux naturels.

Ces constats ont été tirés dès 2013, dans une étude réalisée par l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (Afp) à la demande de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de La Réunion, et ont été confirmés par la suite lors d'études portant sur l'ensemble du territoire national.

Afin de vérifier de manière expérimentale la pertinence de la réponse apportée aux besoins des entreprises et structures, une formation à l'emploi d'ouvrier du génie écologique a été mise en œuvre dans le cadre du dispositif « Incubateur » du ministère du Travail, permettant d'expérimenter des formations aux métiers émergents.

Cette formation expérimentale s'est déroulée en 2019-2020 dans trois centres de formation, et a permis de construire et de faire évoluer le présent référentiel, rédigé avec l'aide des entreprises et structures partenaires de cette expérimentation, dont l'Union nationale des entreprises du paysage et l'Union professionnelle du génie écologique.

Un bilan de l'incubateur, partagé par les entreprises, structures, et syndicats partenaires, par la Direction générale de la formation professionnelle et par la Direction de l'ingénierie de l'Afp, a été établi à la suite de cette expérimentation. Les conclusions positives de ce bilan ont abouti à la proposition d'inscription au

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	5/54

répertoire national des certifications professionnelles d'une nouvelle spécialité du Titre professionnel du ministère du Travail, dont l'intitulé est « Ouvrier du génie écologique ».

[1] Article L110.1 du Code de l'environnement

[2] LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Liste des activités

Nouveau TP : Ouvrier du génie écologique

Activités :

- Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique
- Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	6/54

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique	1	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique
		2	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu
		3	Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
		4	Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal
2	Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu	5	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
		6	Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique
		7	Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique
		8	Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	8/54

FICHE EMPLOI TYPE

Ouvrier du génie écologique

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'ouvrier du génie écologique réalise des ouvrages visant à restaurer l'écosystème de milieux dégradés (naturels, anthropisés ou artificialisés), ou procède à des interventions visant à maintenir en bon état des milieux naturels fonctionnels menacés de dégradation écologique. Il agit « pour la nature », et le plus souvent « par la nature », à l'aide de techniques utilisant les processus naturels (physiologie végétale, éthologie animale, interactions faune flore, hydrologie de surface...) pour favoriser la résilience des écosystèmes.

La France comprend une grande diversité d'écosystèmes et de biomes, en Métropole comme dans les outremer, dont les problématiques écologiques sont diverses : chacune des compétences de l'emploi-type présentées dans ce référentiel peut être mise en œuvre quel que soit l'écosystème d'exercice de l'emploi.

L'ouvrier du génie écologique participe à des chantiers de restauration écologique, dans des milieux naturels aux écosystèmes dégradés ne fournissant plus leurs services, ou dans des milieux anthropisés ou artificialisés, inscrits dans un itinéraire de renaturation. Les ouvrages et les techniques utilisés visent toujours à favoriser la résilience naturelle des écosystèmes, et sont donc adaptés aux milieux d'intervention. En lien avec les zones humides et milieux aquatiques, les travaux réalisés par l'ouvrier du génie écologique participent de la bonne dynamique du réseau écologique de la « trame bleue ». En lien avec la favorisation de la faune et de la flore, ils participent de la bonne dynamique des corridors écologiques de la « trame verte ».

Sur cours d'eau, l'ouvrier du génie écologique reprofile le lit, consolide des berges, modifie ou supprime des ouvrages et seuils artificiels, crée des passes à poissons, pose des nichoirs pour avifaune et chiroptères, aménage des passages pour le bétail, végétalise des ripisylves ; en milieu littoral, il installe des dispositifs de lutte contre l'érosion des plages et des cordons dunaires, restaure les passes entre mer et lagunes, favorise la colonisation naturelle des mangroves, et met en œuvre les plans de restauration des lagunes ; sur prairies sèches et humides, il réalise des soutènements de sols, crée et entretient des mares, noues et fossés, aménage des habitats pour la faune amphibie et végétalise des plans d'eaux ; en milieu forestier, il restaure des sols érodés, installe des nichoirs, aménage et protège des habitats et corridors faunistiques, et réalise des plantations de régénération d'un peuplement forestier.

L'ouvrier du génie écologique intervient également dans des milieux aux écosystèmes fonctionnels, afin de prévenir leur dégradation écologique et de favoriser leur biodiversité. D'une part, il intervient sur les éléments perturbant le milieu, comme la faune et la flore envahissante, ou la fréquentation du public. D'autre part, il réalise des opérations de gestion de la végétation herbacée et ligneuse, afin de maintenir les milieux écologiquement ouverts. Les tâches qu'il réalise diffèrent là aussi selon le milieu d'intervention.

L'ouvrier du génie écologique identifie, fauche, faucarde, déracine, évacue la végétation envahissante terrestre, aquatique ou semi-aquatique, et nettoie les machines, les outils et le matériel afin de ne pas propager les espèces envahissantes. Il détecte les indices de présence de la faune, identifie les espèces animales envahissantes et les signale au chef d'équipe. Pour éviter la fermeture des milieux par la végétation, il identifie les espèces protégées, fauche sélectivement les zones herbacées, évacue ou laisse sur place les résidus végétaux, abat depuis le sol des arbres de tous diamètres et laisse sur place, débite ou charge les grumes. Dans des milieux naturels fréquentés par le public, il équipe et entretient des aires d'accueil, des circulations, des emmarchements, des petits ouvrages bois ou maçonnés, afin de canaliser les visiteurs pour préserver la faune, la flore et les habitats du milieu.

L'ouvrier du génie écologique travaille en extérieur, en toutes saisons, au sein d'une équipe, sous la supervision d'un chef d'équipe, parfois en déplacement à la semaine suivant le rayon d'action de l'entreprise. Il possède la condition physique nécessaire pour évoluer à pied dans le lit de cours d'eau, sur zone humide, sur des dénivelés importants, encordé, ou avec charge sur de longues distances. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique et aux travaux en hauteur.

Dans toutes ses activités, l'ouvrier du génie écologique met en œuvre les Equipements de Protection Collective (EPC), et s'équipe des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques mécaniques (machines, outils de coupe...) et biologiques (espèces végétales toxiques, zoonoses) encourus.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	9/54

travail en cas d'accident, l'ouvrier du génie écologique est titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Lorsqu'il réalise ses tâches et opérations professionnelles, l'ouvrier du génie écologique veille à ne jamais causer de dégâts écologiques dans les milieux d'intervention : il préserve la faune, la flore, les habitats et les écosystèmes.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprises de génie écologique
- Entreprises du paysage ou des travaux publics réalisant des chantiers de génie écologique
- Entreprise de travaux agricoles ruraux et forestiers
- Régies départementales de gestion des Espaces Naturels Sensibles
- Structures gestionnaires de cours d'eau (syndicats de rivière)
- Collectivités territoriales
- Etablissements publics
- SIAE en entretien d'espaces naturels
- Associations environnementales

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Ouvrier du génie écologique
- Ouvrier / Agent d'aménagement des circuits pédestres, équestres et VTT
- Ouvrier / Agent d'entretien des rivières
- Ouvrier / Agent d'aménagement des haies et fossés
- Ouvrier / Agent d'entretien nature du littoral
- Ouvrier / Agent d'entretien de l'espace rural
- Ouvrier / Agent d'entretien nature et biodiversité
- Ouvrier d'entretien des espaces naturels

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le certificat SST est indispensable pour occuper l'emploi.

Les vaccins nécessaires doivent être à jour afin d'éviter toute contamination de l'animal à l'homme ou de l'homme à l'animal lors de contacts accidentels directs ou indirects.

Selon l'activité de l'entreprise et le poste de travail occupé par l'ouvrier du génie écologique, des formations réglementaires peuvent être nécessaires :

- le Caces R482 catégories A, C1, E ;
- le Caces R490 ;
- l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) ;
- le permis de conduire de la catégorie BE.

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	10/54

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique
Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique
Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu
Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal
2. Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu
Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique
Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique
Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer
Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020
Convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008
Convention collective nationale des ouvriers des travaux publics du 15 décembre 1992
Code(s) NSF :
213m--Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche - pas de fonction dominante
213s--Pêche, exploitation forestière

Fiche(s) Rome de rattachement

A1202 Entretien des espaces naturels

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	11/54

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans des milieux naturels aux écosystèmes dégradés, ou dans des milieux anthropisés ou artificialisés inscrits dans des processus de renaturation, l'ouvrier du génie écologique implante et construit des ouvrages à l'aide de techniques mixtes, dont le génie végétal, utilisant les processus naturels pour atteindre l'objectif écologique visé.

L'ouvrier du génie écologique reprofile le lit des cours d'eau, modifie ou supprime des barrages ou seuils artificiels, conforte les berges à l'aide de techniques de génie végétal (pieux, fascines, boudin coco, tunage bois...), ou minéral (gabions, enrochements...). Il lutte contre l'érosion des sols en utilisant la technique adaptée au milieu d'intervention (contrôle des dunes sur littoral, soutènement des sols de montagne...) et à la cause de l'érosion (fluviale, pluviale, éolienne, anthropique, maritime).

Il réalise des mares naturelles, dans le cadre de travaux de compensation écologique, ou de renaturation d'anciennes carrières d'extraction. Afin de restaurer les fonctionnalités hydriques des milieux d'interventions, il réalise des noues, linéaires de fossé, et autres petits aménagements hydrauliques spécifiques aux régions (dalots, gouilles, waterings...).

L'ouvrier du génie écologique favorise la faune des écosystèmes en construisant et en mettant en place des ouvrages répondant à ses besoins d'habitat (nichoirs pour avifaune et chiroptères, hibernaculum pour reptiles, andains de bois...), de déplacement (aménagement d'écoponts, passages à loutres...) ou de reproduction (frayères à poissons, points d'eau pour batraciens...). Il aménage des ouvrages à destination du bétail pour accompagner les usages agricoles en limitant leurs impacts sur les écosystèmes.

Il favorise la flore des écosystèmes grâce à des techniques de génie végétal. Selon le milieu, il réalise l'étrépage de sols à l'aide d'engins de chantier, installe des géofiles prévégétalisés, plante des végétaux adaptés au milieu et à sa faune, des plantes vivaces, aquatiques et semi-aquatiques, des arbustes et des arbres, parfois à l'échelle d'un peuplement forestier complet. Il travaille toujours avec des espèces locales ou acclimatées non envahissantes.

Les chantiers de restauration de milieu peuvent être de très grande superficie (reprofilage et reméandrage de lits de cours d'eau, consolidation de linéaires de berges, création de mares de compensation, régénération de peuplements forestiers, etc.) et nécessiter la mise en œuvre de moyens mécaniques lourds et d'engins de chantier spécifiques (pelle, décapeuse, tombereau, etc.). L'ouvrier du génie écologique peut être amené à guider un engin de chantier à l'aide des gestes conventionnels, ou à le manœuvrer en adaptant sa conduite à la nature du sol, et en respectant toutes les sensibilités écologiques des milieux d'intervention (espèces végétales protégées, zones d'habitat, de déplacement, de nourrissage ou de reproduction de la faune, tassement des sols, contrôle des pollutions...). La conduite d'engins pour le terrassement, le levage, l'étrépage, la manutention nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, l'ouvrier du génie écologique est titulaire du certificat SST.

Il est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme ou de l'homme à l'animal.

Sur des chantiers dont l'emprise inclut le lit d'un cours d'eau (lorsqu'il est à son niveau d'étiage), une mare, un marais ou un plan d'eau de faible profondeur, l'ouvrier du génie écologique est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé, pendant tout ou partie des phases du chantier.

Selon les milieux, notamment ceux anthropisés ou artificialisés, l'ouvrier du génie écologique peut être amené à intervenir à proximité des réseaux aériens ou souterrains : dans ce cas, il est titulaire d'une AIPR. Cette activité est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, et en toutes saisons. L'itinéraire technique de restauration du milieu établi par un bureau d'étude en génie écologique est détaillé par le chef d'équipe à l'ouvrier du génie écologique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	13/54

Lors de ses interventions, il peut être au contact d'autres corps d'état (voiries et réseaux divers, terrassement...). Dans ce cas, il adopte la posture adéquate et répond aux questions ou renvoie son interlocuteur vers son chef d'équipe.

L'ouvrier du génie écologique suit les consignes du chef d'équipe, coordonne ses actions avec les autres membres de l'équipe, et comprend l'objectif écologique des ouvrages qu'il réalise. Ses connaissances en écologie lui permettent de détecter sur le terrain une problématique nouvelle (espèce exotique envahissante, espèce protégée, habitat d'une espèce, pollution, risques d'érosion...), dont il informe systématiquement son chef d'équipe, en proposant si possible une solution.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le certificat SST est indispensable pour exercer cette activité dans l'emploi.

Les vaccins nécessaires doivent être à jour afin d'éviter toute contamination de l'animal à l'homme ou de l'homme à l'animal lors de contacts accidentels directs ou indirects.

Selon le poste de travail occupé par l'ouvrier du génie écologique, des formations réglementaires peuvent être nécessaires :

- le CACES R482 catégories A, C1, E ;
- le CACES R490 ;
- l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) ;
- le permis de conduire de la catégorie BE.

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique

Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu

Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune

Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	14/54

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans des milieux naturels aux écosystèmes fonctionnels, mais perturbés par une problématique écologique mettant en difficulté leur capacité de résilience, l'ouvrier du génie écologique réalise des interventions afin de prévenir la dégradation écologique de la zone. Il intervient sur la faune et la flore envahissantes, ainsi que sur la végétation herbacée et ligneuse menaçant de fermer un milieu. Il canalise, par des ouvrages et aménagements, la fréquentation humaine du milieu afin de préserver les habitats et les espèces.

L'ouvrier du génie écologique arrache, déracine, supprime, par le moyen approprié (outils à main, treuil mécanique...) les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE). Il réalise ces opérations en veillant, à chaque étape, à ne pas contaminer le milieu ou ceux environnants, en respectant des procédures d'intervention strictes indiquées par le chef d'équipe. Il sait identifier les Espèces Animales Exotiques Envahissantes (EAEE) dans la région d'exercice de l'emploi et les détecter par les traces laissées. À chaque étape, il rend compte de ses observations au chef d'équipe.

Il sait identifier les espèces animales ou végétales classées sur une liste de protection dans la région d'exercice de l'emploi. Il maintient les milieux ouverts en réalisant des fauches sélectives dans les zones peuplées de végétaux herbacés, ou ligneux de petit diamètre, à l'aide du moyen adapté au milieu (faux, débroussailleuse, faucardeur...) et en préservant la flore protégée.

Afin de maintenir les milieux ouverts et dans le respect de normes de sécurité strictes, il abat des arbres de tous diamètres, les débite ou évacue les grumes, à l'aide d'une tronçonneuse, d'un treuil et d'une grue forestière. Il réalise des abattages d'arbres et évacuations de grumes qui peuvent être délicats (terrains accidentés, sur berge, en zone humide ou de végétation dense...), en équipe, en veillant à sa sécurité, à celle de ses collègues et au respect des sensibilités écologiques des milieux d'intervention.

Afin de préserver les habitats naturels et les espèces, il équipe des accueils du public de visiteurs du milieu naturel (bancs, tables de pique-nique, tables d'orientation, panneaux d'information), ouvre et entretient des sentiers terrestres avec emmarchements en matériaux naturels, installe des cheminements en platelage bois sur pilotis pour la préservation des tourbières et zones humides, et des barrières garde-corps ou de mise en défens du public.

Les interventions de maintien des fonctionnalités des écosystèmes imposent des moyens mécaniques modérés (nombre et tonnage des engins, configuration des pneumatiques ou des chenilles). L'ouvrier du génie écologique peut être amené à guider un engin de chantier à l'aide des gestes conventionnels, ou à le manœuvrer en adaptant sa conduite à la nature du sol, et en respectant toutes les sensibilités écologiques des milieux d'intervention (espèces végétales protégées, zones d'habitat, déplacement ou nourrissage de la faune, tassement des sols, contrôle des pollutions...). La conduite d'engins pour le treuillage, la fauche, et l'évacuation des déchets végétaux nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

L'ouvrier du génie écologique est équipé des EPI nécessaires pour se protéger des risques mécaniques liés à l'utilisation d'une débroussailleuse, d'une tronçonneuse, d'un treuil et d'un broyeur à végétaux.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, l'ouvrier du génie écologique est titulaire du certificat SST.

Le professionnel est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme ou de l'homme à l'animal.

Sur des chantiers dont l'emprise inclut le lit d'un cours d'eau (lorsqu'il est à son niveau d'étiage), une mare, un marais ou un plan d'eau de faible profondeur, l'ouvrier du génie écologique est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé, pendant tout ou partie des phases du chantier.

Selon les milieux naturels, à proximité d'aires d'accueil du public, l'ouvrier du génie écologique peut être amené à intervenir à proximité des réseaux aériens ou souterrains : dans ce cas, il est titulaire d'une AIPR.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	15/54

Cette activité est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, et en toutes saisons. Le plan de gestion du milieu, établi par un bureau d'étude en génie écologique, une collectivité territoriale, un établissement public, une association en charge de la gestion de milieux naturels, ou une entreprise de travaux, est détaillé par le chef d'équipe à l'ouvrier du génie écologique.

Lors de ses interventions, il peut être au contact du public (visiteurs, riverains, touristes, scolaires). Dans ce cas, il adopte la posture adéquate et répond aux questions des visiteurs ou les renvoie vers son chef d'équipe.

L'ouvrier du génie écologique suit les consignes du chef d'équipe, comprend l'objectif écologique des tâches et opérations qui lui sont confiées, et coordonne ses actions avec les autres membres de l'équipe. Ses connaissances en écologie lui permettent de détecter sur le terrain une problématique nouvelle (espèce exotique envahissante, espèce protégée, habitat d'une espèce, pollution, risques d'érosion...) dont il informe systématiquement son chef d'équipe, en proposant si possible une solution.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Le certificat SST est indispensable pour exercer cette activité dans l'emploi.

Les vaccins nécessaires doivent être à jour afin d'éviter toute contamination de l'animal à l'homme ou de l'homme à l'animal lors de contacts accidentels directs ou indirects.

Selon le poste de travail occupé par l'ouvrier du génie écologique, des formations règlementaires peuvent être nécessaires :

- le CACES R482 catégories A, C1, E ;
- le CACES R490 ;
- l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) ;
- le permis de conduire de la catégorie BE.

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes

Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique

Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique

Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	16/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, à l'aide de techniques mixtes de génie végétal et minéral, restaurer et soutenir des sols érodés ou, sur cours d'eau ou plan d'eau, consolider des berges, reméandrer ou reprofiler des lits de cours d'eau, dans un objectif de restauration de l'écologie du milieu.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier la dynamique d'érosion des sols du milieu, et mettre en défens les zones sensibles si besoin. Implanter et sécuriser l'emprise du chantier et l'ouvrage, mettre en place si nécessaire un barrage temporaire, modifier le lit et les berges à l'aide d'un engin de terrassement ou le guider à l'aide des gestes conventionnels, et réaliser les finitions du terrassement manuellement. Foncer des pieux, à l'emplacement et au niveau demandé, par vibrofonçage ou battage, à l'aide d'un outil à main ou monté sur engin, puis mettre en place sur la ligne de pieux le procédé de soutènement ou de consolidation indiqué par le chef d'équipe, selon le milieu d'intervention (fascines, tunages, caissons, gabions, ganivelles, etc., sur berges, plages, cordons dunaires, lagons, lagunes...). Replier les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention avant la livraison de l'ouvrage, en respectant les sensibilités écologiques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux naturels dégradés, anthropisés ou artificialisés, et en cours de restauration écologique.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Lorsque le chantier est implanté sur les berges ou dans le lit mineur d'un cours d'eau à son niveau d'étiage, le professionnel, pendant tout ou partie des phases du chantier, est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé. La conduite d'engins pour le transport des matériaux sur site, ainsi que pour les opérations de terrassement, nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les sensibilités écologiques de la zone d'intervention sont repérées.

L'emprise du chantier et l'ouvrage sont implantés et sécurisés conformément aux consignes.

Le terrassement est réalisé à l'aide d'un engin de terrassement conformément aux consignes.

Les gestes de guidage sont utilisés selon les conventions afin de permettre au conducteur de réaliser le terrassement conformément aux consignes.

Les pieux sont foncés à l'emplacement et au niveau demandé.

Le procédé de soutènement ou de consolidation est réalisé conformément aux consignes.

Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter l'emprise du chantier

Déployer la signalisation de chantier

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	17/54

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention
 Implanter l'ouvrage à réaliser
 Mettre en place un barrage temporaire sur un cours d'eau
 Lire et extraire des informations d'un plan de terrassement
 Régler une pente à l'aide d'un laser pente
 Guider un engin de chantier à l'aide des gestes conventionnels
 Terrasser une pente en sécurité à l'aide d'un engin de chantier
 Reméandrer le lit mineur d'un cours d'eau à l'aide d'un engin de chantier
 Reprofiler en long ou en travers le lit mineur d'un cours d'eau à l'aide d'un engin de chantier
 Recharger le lit mineur d'un cours d'eau en matériaux manuellement ou à l'aide d'un engin de chantier
 Créer des seuils et microseuils dans le lit mineur d'un cours d'eau à l'aide d'un engin de chantier
 Foncer des pieux par battage à l'aide d'un enfonce pieux manuel, thermique ou hydraulique
 Tronçonner des pieux foncés à l'aide d'une tronçonneuse polyvalente
 Fixer un boudin en fibres végétales sur une ligne de pieux
 Réaliser une fascine en clayonnage, en peigne ou autre technique
 Réaliser un tunage en planches, rondins ou autre technique
 Réaliser un caisson végétalisé ou un treillage bois
 Réaliser une couche de branches à rejet
 Installer et fixer un géofilet
 Elinguer et lever une charge en sécurité
 Utiliser en sécurité des appareils de levage : choisir les appareils, contrôler leur date de validité, contrôler visuellement leur état
 Mettre en place des enrochements en soutènement de sol à l'aide d'un engin de chantier
 Retirer des enrochements, des buses béton, des dalles béton à l'aide d'un engin de chantier
 Monter et fixer des gabions minéralisés en soutènement de sol
 Monter un mur de soutènement en pierres sèches
 Réaliser les finitions de terrassement manuellement
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un engin de chantier, d'un tracteur et d'un enfonce pieux manuel, thermique ou hydraulique
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe.
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Informer les intervenants des autres corps d'état des sensibilités écologiques du chantier ou les diriger vers le chef d'équipe
 Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de l'entreprise
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des interactions avec les autres corps d'état intervenant sur le chantier
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissance des dispositifs et techniques de génie écologique de lutte contre l'érosion de sols
 Connaissance des dispositifs et techniques de génie écologique pour le renforcement de berges
 Connaissances en hydromorphologie des cours d'eau
 Connaissances en agronomie : natures de sol, texture, structure, pédofaune, facteurs d'érosion
 Connaissance du fonctionnement des écosystèmes d'intervention
 Connaissance des notions de continuités et corridors écologiques (trame verte et bleue)
 Connaissance des règles de conversion des unités de mesure
 Connaissance des règles de calculs des surfaces et des volumes
 Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau et plans d'eau

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	18/54

Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un enfonce-pieux thermique ou hydraulique
Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins de chantier
Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un engin de chantier, d'un tracteur avec remorque et d'un enfonce pieux manuel, thermique ou hydraulique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	19/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, à l'aide de techniques mixtes de génie écologique, créer ou rouvrir des mares permanentes ou temporaires, des fossés, noues, dalots, revers d'eau, et autres aménagements de gestion hydrique, dans un objectif de restauration de l'écologie du milieu.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe et mettre en défens les zones sensibles si besoin. Implanter et sécuriser l'emprise du chantier et l'ouvrage, guider à l'aide des gestes conventionnels ou manœuvrer un engin de chantier pour creuser ou rouvrir la mare ou le fossé à la profondeur demandée, avec les pentes et dénivelés nécessaires à la faune et à la flore du milieu. Mettre en place un procédé d'étanchéification et un enrochement à l'aide de l'engin de manutention adapté, ou guider le conducteur. Réaliser à l'aide d'outils à main les finitions et les petits aménagements de type noues, dalots, revers d'eau, etc. Replier les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention avant la livraison de l'ouvrage, en respectant les sensibilités écologiques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux naturels dégradés, anthropisés ou artificialisés, et en cours de restauration écologique.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Selon les spécificités du milieu d'intervention, et pendant tout ou partie des phases du chantier, le professionnel est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé. La conduite d'engins pour le transport des matériaux sur site, ainsi que pour les opérations de terrassement, nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les sensibilités écologiques de la zone d'intervention sont repérées.

L'emprise du chantier et l'ouvrage sont implantés et sécurisés conformément aux consignes.

L'ouvrage ou l'aménagement est creusé à la profondeur demandée en fonction de la faune et de la flore à favoriser.

Les pentes de l'ouvrage ou de l'aménagement sont réglées au niveau demandé en fonction de la faune et de la flore à favoriser.

L'étanchéification de l'ouvrage ou de l'aménagement est réalisée conformément aux consignes.

Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter l'emprise du chantier

Déployer la signalisation de chantier

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention

Implanter l'ouvrage à réaliser

Lire et extraire des informations d'un plan de terrassement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	21/54

Régler une pente à l'aide d'un laser pente
 Guider un engin de chantier à l'aide des gestes conventionnels
 Conduire en sécurité un engin de chantier en zone humide ou sur sols sensibles
 Creuser une mare à l'aide d'un engin de chantier
 Terrasser une pente en sécurité à l'aide d'un engin de chantier
 Etancher une mare par la pose d'une géomembrane
 Etancher une mare à l'aide d'une couche d'argile
 Creuser un linéaire de fossé à l'aide d'un engin de chantier
 Réaliser ou mettre en place un dalot ou un revers d'eau manuellement ou mécaniquement à l'aide d'un engin de chantier
 Creuser une noue manuellement ou mécaniquement à l'aide d'un engin de chantier
 Charger les terres excavées à l'aide d'un engin de chantier
 Réaliser les finitions de terrassement manuellement
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissance du fonctionnement écologique d'une mare
 Connaissance du fonctionnement écologique des zones humides
 Connaissance des dynamiques hydriques des milieux naturels d'intervention
 Connaissances en agronomie : natures de sol, texture, structure, pédofaune
 Connaissance du fonctionnement des écosystèmes d'intervention
 Connaissance des notions de continuités et corridors écologiques (trame verte et bleue)
 Connaissance des règles de conversion des unités de mesure
 Connaissance des règles de calculs des surfaces et des volumes
 Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux en zone humide ou autour d'une mare
 Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
 Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins de chantier
 Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	22/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, réaliser des aménagements ou implanter des ouvrages visant à favoriser la faune sauvage, ou à accompagner les usages agricoles et cynégétiques en limitant leurs impacts sur l'écosystème, au sein d'un milieu en voie de restauration écologique.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier les zones de nourrissage, déplacement et habitat de la faune, et, le cas échéant, les usages agricoles et cynégétiques. Implanter et sécuriser l'emprise du chantier et l'ouvrage ou l'aménagement, assembler sur place ou en atelier l'ouvrage selon les plans fournis (divers selon la faune concernée et le milieu : nichoirs, passes à poisson, hibernaculums, îlots artificiels, points d'abreuvements...), le mettre en place selon les consignes du chef d'équipe et dans le respect des règles sanitaires et d'hygiène. Replier les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention avant la livraison de l'ouvrage, en respectant les sensibilités écologiques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux naturels dégradés, anthropisés ou artificialisés, et en cours de restauration écologique, ou soumis à des usages agricoles et cynégétiques. La préparation et l'assemblage des ouvrages bois peuvent être réalisés au préalable en atelier.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Selon les spécificités du milieu d'intervention, et pendant tout ou partie des phases du chantier, le professionnel est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé. Ponctuellement, il peut être amené à intervenir sur le lit ou les berges d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau depuis une embarcation. Dans ce cas, son employeur se met en conformité avec la réglementation afférente, et met à sa disposition les EPC et EPI nécessaires. La conduite d'engins pour le transport des matériaux sur site, ainsi que pour les opérations de terrassement ou la manipulation de blocs de roche, nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les indices de la fréquentation animale d'un milieu sont repérés et signalés au chef d'équipe.

La faune du milieu d'intervention est connue.

L'emprise du chantier et l'ouvrage sont implantés et sécurisés conformément aux consignes.

Les types d'aménagements ou d'ouvrages pouvant être implantés dans les différents milieux pour répondre aux besoins de la faune sont connus.

L'ouvrage pour la faune sauvage ou le bétail est assemblé suivant le plan fourni et mis en place conformément aux consignes.

Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter l'emprise du chantier

Déployer la signalisation de chantier

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	23/54

Planter l'ouvrage à réaliser
 Lire une carte IGN
 Savoir s'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation
 Identifier et comprendre les usages agricoles et cynégétiques de la zone d'intervention
 Repérer et identifier les habitats faunistiques présents dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier les traces et empreintes de la faune dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier une espèce animale protégée dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier une EAEE dans la zone d'intervention
 Créer ou conforter des passes et caches à poissons sur cours d'eau et berges
 Créer un embâcle ou un îlot artificiel pour abris, support de ponte ou nourrissage de la faune (batraciens, palmipèdes)
 Lire et extraire des informations d'un plan d'assemblage
 Assembler et installer un nichoir (oiseaux, chiroptères...)
 Assembler et installer un andain de bois (hérissons, salamandres...)
 Créer un habitat en pierres sèches ou en enrochement (hibernaculum à reptiles)
 Aménager un passage à faune (écopont) adapté aux espèces animales concernées
 Assembler et mettre en place des ouvrages de franchissement d'obstacle pour la faune sauvage ou le bétail (passages à loutres ou à batraciens, demi-coquilles en hydrotube...)
 Terrasser et aménager une plate-forme d'abreuvement pour le bétail à l'aide d'un engin de chantier
 Installer des équipements d'abreuvement autonome (pompes à museau) pour le bétail
 Terrasser et aménager une descente vers un point d'abreuvement pour le bétail
 Mettre en défens du bétail une zone écologiquement sensible (clôture, passage canadien...)
 Elinguer et lever une charge en sécurité
 Utiliser en sécurité des appareils de levage : choisir les appareils, contrôler leur date de validité, contrôler visuellement leur état
 Mettre en place des blocs de roche à l'aide d'un engin de chantier
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Signaler au chef d'équipe les habitats faunistiques présents dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe les traces et empreintes de la faune dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe la présence d'une espèce animale protégée dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe la présence d'une EAEE dans la zone d'intervention
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissance des cycles biologiques généraux de la faune des milieux d'intervention
 Connaissance du fonctionnement des écosystèmes d'intervention et des interactions faune flore
 Connaissance des notions de continuités et corridors écologiques (trame verte et bleue)
 Connaissance des usages agricoles et cynégétiques des milieux d'intervention et du fonctionnement des agroécosystèmes
 Connaissance des habitats faunistiques des milieux d'intervention
 Connaissance des traces et empreintes de la faune des milieux d'intervention
 Connaissance des espèces animales protégées des milieux d'intervention
 Connaissance des EAEE des milieux d'intervention
 Connaissances en systématique et taxonomie de la faune
 Connaissance des noms vernaculaires de la faune des milieux d'intervention
 Connaissance des règles de conversion des unités de mesure
 Connaissance des règles de calculs des surfaces et des volumes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	24/54

Connaissance de la lecture et de l'interprétation d'une carte géographique de l'IGN
Connaissance des techniques d'orientation avec carte et boussole ou avec un système de géolocalisation
Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau, plans d'eau, et zones humides.
Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins de chantier
Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	25/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, favoriser la régénération naturelle de l'écosystème en restaurant son patrimoine végétal à l'aide de techniques de génie végétal.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier les espèces végétales présentes et la nature (texture, structure) du sol. Selon l'itinéraire technique de restauration du site, indiqué par le chef d'équipe, implanter et sécuriser l'emprise du chantier et les zones à végétaliser, prélever des végétaux et des graines en vue de leur réutilisation, étréper un sol à l'aide d'un engin de terrassement ou le guider à l'aide des gestes conventionnels et réaliser un transfert de sol. Préparer un sol avant plantation ou couverture par toile, mettre en place et fixer un géofilet végétalisé, semer en place ou transplanter des végétaux en conteneur, planter un arbre en isolé, en alignement, ou au sein d'un peuplement (forêt, mangrove...), en installant si besoin un dispositif de protection contre la faune. Replier les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention avant la livraison de l'ouvrage, en respectant les sensibilités écologiques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux naturels dégradés, anthropisés ou artificialisés, et en cours de restauration écologique.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Selon les spécificités du milieu d'intervention, et pendant tout ou partie des phases du chantier, le professionnel est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé.

La conduite d'engins pour le transport des végétaux et matériaux sur site, ainsi que pour l'étrépage ou le travail du sol, nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Le professionnel est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

La flore du milieu d'intervention est connue.

L'emprise du chantier et les zones à végétaliser sont implantées et sécurisées conformément aux consignes.

Le géofilet est positionné selon les consignes du chef d'équipe et les règles d'installation du matériau.

La végétalisation est réalisée par semis ou plantation selon les consignes du chef d'équipe.

Les végétaux plantés sont protégés de la faune sauvage grâce à un dispositif de protection adapté.

Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter l'emprise du chantier

Déployer la signalisation de chantier

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention

Lire une carte IGN

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	27/54

Savoir s'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation
 Repérer et identifier les habitats floristiques présents dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier une EVEC dans la zone d'intervention
 Prélever des végétaux et des graines en vue de leur réutilisation et transplantation
 Etréper une portion de sol à l'aide d'un engin de chantier avant de réaliser un ouvrage
 Stocker les terres étrépees à l'aide d'un engin de chantier
 Régaler les terres étrépees à l'aide d'un engin de chantier après avoir réalisé un ouvrage
 Réaliser un semis en container (terrine, godets...) de plantes locales
 Lire et extraire des informations d'un plan de plantation
 Implanter une zone de plantation ou des trous de plantation
 Creuser un trou de plantation à l'aide d'un outil à main ou d'une tarière mécanique.
 Préparer un lit de semence en place
 Réaliser un semis en place de plantes locales
 Préparer et réaliser un lit de plants et de plançons
 Préparer et réaliser un tressage avec des drageons de saule
 Préparer un végétal à la plantation
 Transplanter en place des plantes herbacées vivaces locales
 Transplanter en place des végétaux herbacés aquatiques ou semi-aquatiques locaux
 Planter un arbre en isolé, en alignement ou au sein d'un peuplement de régénération forestière
 Tuteurer ou haubaner un arbre
 Planter une haie composée d'arbres et d'arbustes locaux
 Préparer et mettre en place des protections de végétaux contre la faune sauvage
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un engin de chantier, d'un tracteur avec remorque et d'une tarière
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Signaler au chef d'équipe les habitats floristiques présents dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe la présence d'une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe la présence d'une EVEC dans la zone d'intervention
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissances en morphologie et physiologie végétale
 Connaissances en agronomie : natures de sol, texture, structure
 Connaissance du fonctionnement des écosystèmes d'intervention et des interactions faune flore
 Connaissance des notions de continuités et de corridors écologiques (trame verte et bleue)
 Connaissance des habitats floristiques des milieux d'intervention
 Connaissance des espèces végétales protégées des milieux d'intervention
 Connaissance des EVEC des milieux d'intervention
 Connaissances en systématique et taxonomie de la flore
 Connaissance des noms vernaculaires de la flore des milieux d'intervention
 Connaissance des règles de conversion des unités de mesure
 Connaissance des règles de calculs des surfaces et des volumes
 Connaissance de la lecture et de l'interprétation d'une carte géographique de l'IGN
 Connaissance des techniques d'orientation avec carte et boussole ou avec un système de géolocalisation
 Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides
 Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	28/54

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tarière thermique ou hydraulique
Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins de chantier
Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un engin de chantier, d'un tracteur avec remorque et d'une tarière thermique ou hydraulique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	29/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, repérer et éliminer ou défavorabiliser des espèces exotiques classées envahissantes, en appliquant la démarche et la technique adaptées à l'espèce, afin de maintenir les fonctionnalités écologiques d'un écosystème perturbé par des espèces envahissantes.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier les EVEC ou EAEE. Selon l'itinéraire technique indiqué par le chef d'équipe, implanter et sécuriser la zone d'intervention, puis supprimer les EVEC à l'aide de l'outil de coupe ou d'arrachage adapté, charger et évacuer les déchets végétaux sans contaminer d'autres milieux d'intervention. Repérer les indices de fréquentation d'une EAEE, les signaler au chef d'équipe et appliquer la stratégie d'élimination ou de défavorabilisation écologique indiquée. Retirer le balisage de sécurisation, récupérer et évacuer les déchets d'EVEC résiduels sur la zone d'intervention, les véhicules, machines, outils, et sur sa tenue de travail, afin d'éviter la propagation de l'EVEC.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux dont l'écosystème est perturbé par une espèce exotique envahissante. Les listes d'animaux et de végétaux protégés sont à portée nationale, régionale, départementale, ou pour l'outremer, et sont fixées par arrêtés ministériels ou préfectoraux. Les listes d'EVEC et d'EAEE sont à portée nationale ou pour l'outremer et sont fixées par arrêtés ministériels.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Selon les spécificités du milieu d'intervention, et pendant tout ou partie des phases du chantier, le professionnel est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé. Ponctuellement, il peut être amené à intervenir depuis une embarcation pour éliminer des végétaux envahissants ou mettre en place une retenue temporaire anti-propagation. Dans ce cas, son employeur se met en conformité avec la réglementation afférente, et met à sa disposition les EPC et EPI nécessaires. La conduite d'engins pour l'arrachage mécanique au treuil ou pour l'évacuation des végétaux nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Le professionnel est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les espèces animales protégées de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe

Les espèces animales envahissantes de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe

Les espèces végétales protégées de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe

Les espèces végétales envahissantes de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont éliminées et évacuées sans contaminer le milieu

Les indices de la fréquentation d'un milieu par une espèce animale exotique envahissante sont repérés et signalés au chef d'équipe

Les déchets de végétaux exotiques envahissants résiduels sur la zone d'intervention, les véhicules, machines, outils, et sa tenue de travail sont récupérés et évacués

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	31/54

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter la zone d'intervention
Sécuriser la zone d'intervention
Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention
Repérer et identifier les habitats faunistiques et floristiques présents dans la zone d'intervention
Repérer et identifier les traces et empreintes de la faune dans la zone d'intervention
Repérer et identifier une espèce végétale ou animale protégée dans la zone d'intervention
Repérer et identifier une EVEC ou EAEE dans la zone d'intervention
Couper manuellement ou mécaniquement les parties aériennes des EVEC sans contaminer le milieu
Déraciner des EVEC à l'aide d'un treuil sans contaminer le milieu
Créer une retenue temporaire autour de la zone d'intervention pour éviter la propagation d'une EVEC dans un milieu aquatique
Faucarder des EVEC aquatiques ou semi-aquatiques
Charger et évacuer des résidus d'EVEC sans contaminer le milieu
Retirer les résidus d'EVEC des véhicules, machines et outils sans contaminer le milieu
Appliquer une procédure stricte de nettoyage des résidus d'EVEC de sa tenue de travail afin de ne pas contaminer le milieu
Détruire les résidus d'EVEC à l'aide de la technique adaptée à l'espèce (insolation, séchage, pourrissement).
Défavorabiliser l'habitat d'une EAEE
Supprimer une EVEC afin d'agir sur une EAEE dépendante
Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
Assurer la maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque et d'un treuil manuel, thermique ou hydraulique
Nettoyer le chantier après les travaux sans contaminer le milieu
Replier les installations de chantier après les travaux sans contaminer le milieu

Adapter sa méthode de travail aux EVEC concernées
Être autonome sur son poste de travail
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
Appliquer une méthode de travail
S'adapter aux imprévus
Alerter le chef d'équipe en cas de problème
Contrôler son travail

Travailler en équipe
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
Signaler au chef d'équipe les habitats faunistiques et floristiques présents dans la zone d'intervention
Signaler au chef d'équipe les traces et empreintes de la faune dans la zone d'intervention
Signaler au chef d'équipe la présence d'une espèce animale ou végétale protégée
Signaler au chef d'équipe la présence d'une EVEC ou d'une EAEE dans la zone d'intervention
Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissance des différentes méthodes de gestion des EVEC
Connaissance des procédures de travail permettant de ne pas contaminer d'autres milieux avec des EVEC
Connaissance des procédures de nettoyage des véhicules, machines, outils, et de sa tenue de travail permettant de ne pas contaminer d'autres milieux avec des EVEC
Connaissance des cycles biologiques généraux de la faune des milieux d'intervention
Connaissances en morphologie et physiologie végétale
Connaissances en agronomie : natures de sol, texture, structure
Connaissance du fonctionnement des écosystèmes d'intervention et des interactions faune flore
Connaissance des notions de continuités et corridors écologiques (trame verte et bleue)
Connaissance des habitats faunistiques et floristiques des milieux d'intervention
Connaissance des traces et empreintes de la faune des milieux d'intervention
Connaissance des espèces végétales et animales protégées des milieux d'intervention
Connaissance des EVEC et des EAEE des milieux d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	32/54

Connaissances en systématique et taxonomie de la faune et de la flore
Connaissance des noms vernaculaires de la faune et de la flore des milieux d'intervention
Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides
Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un treuil manuel, thermique ou hydraulique
Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un tracteur avec remorque
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque et d'un treuil hydraulique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	33/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, débroussailler ou limiter la végétation herbacée et arbustive de faible diamètre, afin d'ouvrir le milieu et de favoriser les espèces pionnières. Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier les espèces végétales présentes et la nature (texture, structure) du sol. Implanter et sécuriser la zone d'intervention, couper la végétation à l'aide d'une débroussailleuse portée équipée de l'outil de coupe adapté, ou à l'aide de la machine adaptée à la topographie du terrain et aux végétaux présents (débroussailleuse tractée, autoportée ou télécommandée, à lame ou à fléau). Faucharder des végétaux en milieux aquatiques ou zones humides, en respectant l'écosystème aquatique ou rivulaire. Trier, charger et évacuer les déchets végétaux, retirer le balisage de sécurisation et nettoyer la zone d'intervention en respectant les sensibilités écologiques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux à la végétation majoritairement herbacée et devant être fauchés pour les maintenir ouverts ou répondre à l'obligation légale de débroussaillage. Selon les saisons et les régions d'intervention, des arrêtés préfectoraux peuvent interdire l'utilisation des débroussailleuses afin de limiter le risque d'incendie.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Selon les spécificités du milieu d'intervention, le professionnel est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders) et peut travailler encordé. Il est équipé des EPI nécessaires pour se protéger des risques mécaniques liés à l'utilisation d'une débroussailleuse. La conduite d'une débroussailleuse autoportée ou d'engins pour l'évacuation des végétaux nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Le professionnel est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les espèces végétales de la zone d'intervention sont identifiées.

La zone d'intervention est implantée et sécurisée conformément aux consignes.

La zone d'intervention est fauchée selon les consignes.

Les végétaux fauchés sont évacués, laissés en place ou disposés en andain, selon les consignes.

La débroussailleuse portée est équipée de l'outil de coupe adapté aux végétaux.

Les opérations de maintenance de premier niveau de la débroussailleuse sont réalisées.

Le balisage de sécurisation est retiré et la zone d'intervention est nettoyée en respectant les sensibilités écologiques.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter la zone d'intervention

Sécuriser la zone d'intervention

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention

Repérer et identifier les habitats floristiques présents dans la zone d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	35/54

Repérer et identifier une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier les végétaux à supprimer ou préserver
 Faucher sélectivement à l'aide d'un outil à main ou d'une débroussailleuse portée
 Equiper une débroussailleuse portée de l'outil de coupe adapté aux végétaux
 Réaliser un andain de fauche
 Faucher sélectivement à l'aide d'une débroussailleuse autotractée ou autoportée
 Conduire en sécurité une débroussailleuse autoportée
 Adapter la conduite d'une débroussailleuse autoportée à la topographie du terrain et à la nature du sol
 Faucarder des plantes aquatiques dans un cours d'eau, un plan d'eau ou une mare
 Trier des résidus verts en vue de leur compostage
 Charger et évacuer des résidus verts triés
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque et d'une débroussailleuse portée, autotractée, ou autoportée
 Affûter la lame d'une débroussailleuse portée autotractée, ou autoportée
 Affûter la lame d'une faux, d'un faucard, ou autre outil à main de coupe
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe.
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Signaler au chef d'équipe les habitats floristiques présents dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe la présence d'une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissances en morphologie et physiologie végétale
 Connaissance des notions de continuités et corridors écologiques (trame verte et bleue)
 Connaissance des habitats floristiques des milieux d'intervention
 Connaissance des espèces végétales protégées des milieux d'intervention
 Connaissances en systématique et taxonomie de la flore
 Connaissance des noms vernaculaires de la flore des milieux d'intervention
 Connaissance des règles relatives aux obligations légales de débroussaillage
 Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides
 Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une débroussailleuse portée autotractée, ou autoportée
 Connaissance des méthodes d'affûtage et d'équilibrage des lames des outils à main et machines de coupe
 Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un tracteur avec remorque
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque et d'une débroussailleuse portée autotractée, ou autoportée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	36/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention et les consignes du chef d'équipe, intervenir sur la végétation ligneuse afin d'ouvrir le milieu et de favoriser les espèces pionnières.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier les essences d'arbre présentes et la nature (texture, structure) du sol. Implanter et sécuriser la zone d'intervention, élaguer des branches depuis le sol à l'aide d'une élagueuse sur perche, abattre un arbre depuis le sol, l'écimer et l'ébrancher à l'aide d'une tronçonneuse, et déplacer la grume sur l'aire de chargement ou de débit à l'aide d'un tracteur équipé d'un treuil, ou assister le conducteur pour le treuillage. Selon les indications du chef d'équipe, participer au chargement de la grume en guidant le conducteur de la grue forestière, ou la débiter en tronçons. Broyer avec ou sans exportation des résidus végétaux ligneux ou les rémanents d'exploitations forestières antérieures. Charger et évacuer les tronçons, les déchets ou les broyats végétaux, retirer le balisage de sécurisation et nettoyer la zone d'intervention en respectant les sensibilités écologiques.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux à la végétation majoritairement ligneuse.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Selon les spécificités du milieu d'intervention, le professionnel est équipé d'une tenue de travail adaptée aux milieux aquatiques (cuissardes étanches ou waders). Il est équipé des EPI nécessaires pour se protéger des risques mécaniques liés à l'utilisation d'une tronçonneuse, d'une élagueuse sur perche et d'un broyeur à végétaux. La conduite d'engins pour le treuillage de grume ou pour l'évacuation de grumes, tronçons ou broyats nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Le professionnel est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les essences d'arbres de la zone d'intervention sont identifiées.

La zone d'intervention est implantée et sécurisée conformément aux consignes.

L'arbre est élagué ou recépé en sécurité selon ses besoins.

L'arbre est abattu en sécurité selon sa morphologie et sa situation.

L'arbre abattu est écimé et ébranché en sécurité.

La grume est évacuée, laissée en place ou débitée, selon les consignes.

Les opérations de maintenance de premier niveau de la tronçonneuse sont réalisées.

Le balisage de sécurisation est retiré et la zone d'intervention est nettoyée en respectant les sensibilités écologiques.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter la zone d'intervention

Sécuriser la zone d'intervention

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention

Repérer et identifier les essences forestières présentes dans la zone d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	37/54

Repérer et identifier une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention
 Repérer et identifier les végétaux à supprimer ou préserver
 Observer un arbre et détecter la présence d'un habitat
 Déterminer la zone d'abattage en fonction du sujet et de son environnement
 Sécuriser une zone d'abattage d'arbre conformément aux règles professionnelles
 Abattre un arbre depuis le sol à l'aide d'une tronçonneuse
 Ecimer et ébrancher un arbre abattu à l'aide d'une tronçonneuse
 Déplacer une grume à l'aide d'un treuil hydraulique
 Débiter une grume à l'aide d'une tronçonneuse
 Charger une grume ou des tronçons à l'aide d'un grappin forestier
 Elaguer les branches d'un arbre depuis le sol à l'aide d'une scie arboricole, d'un échenilloir ou d'une élagueuse sur perche
 Recéper un végétal ligneux à l'aide d'une tronçonneuse
 Broyer des résidus ligneux à l'aide d'un broyeur à végétaux
 Trier des résidus verts en vue de leur compostage et des broyats de végétaux en vue de leur utilisation
 Broyer sans exportation les rémanents d'exploitations forestières antérieures
 Charger et évacuer des résidus verts et des broyats de végétaux triés
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque, d'une tronçonneuse, d'un treuil hydraulique, d'un grappin forestier et d'un broyeur à végétaux
 Affûter la chaîne d'une tronçonneuse
 Entretenir la lame d'une scie arboricole, d'un échenilloir
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Signaler au chef d'équipe les habitats floristiques présents dans la zone d'intervention
 Signaler au chef d'équipe la présence d'une espèce végétale protégée dans la zone d'intervention
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissance des techniques d'abattage d'arbres depuis le sol
 Connaissance des règles de balisage et de sécurité relatives aux abattages d'arbre depuis le sol
 Connaissances en morphologie et physiologie végétale
 Connaissance des notions de continuités et corridors écologiques (trame verte et bleue)
 Connaissance des essences forestières des milieux d'intervention
 Connaissance des espèces végétales protégées des milieux d'intervention
 Connaissances en systématique et taxonomie de la flore
 Connaissance des noms vernaculaires de la flore des milieux d'intervention
 Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides
 Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tronçonneuse, d'un treuil hydraulique, d'un grappin forestier et d'un broyeur à végétaux
 Connaissance des méthodes d'affûtage d'une chaîne de tronçonneuse
 Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un tracteur avec remorque
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque, d'une tronçonneuse, d'un treuil hydraulique, d'un grappin forestier et d'un broyeur à végétaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	38/54

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Selon le milieu d'intervention, ses habitudes d'usage par le public, et les consignes du chef d'équipe, réaliser et entretenir des équipements permettant l'accueil du public en espaces naturels, en éliminant ou limitant les impacts des visiteurs sur les écosystèmes fréquentés.

Au démarrage du chantier, repérer les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe, en particulier les perturbations écologiques provoquées par la fréquentation du public. Implanter et sécuriser l'emprise du chantier et l'aménagement, assembler selon le plan, puis installer et entretenir un accueil bois (banc, table de pique-nique...) ou un mobilier d'interprétation (table d'orientation, panneau d'informations). Ouvrir et baliser, ou maintenir ouvert, un sentier pédestre, cycliste ou équestre. En utilisant des matériaux mixtes (bois, métal, minéral), installer ou entretenir des barrières garde-corps, créer ou entretenir un emmarchement, installer un platelage sur pilotis, assembler, installer et entretenir un pont ou une passerelle. Replier les installations de chantier et nettoyer la zone d'intervention avant la livraison de l'ouvrage, en respectant les sensibilités écologiques et en conservant si besoin un balisage de sécurisation afin de protéger temporairement l'ouvrage du public.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est exercée sur chantier, en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, en toutes saisons, dans des milieux naturels à préserver des impacts de la fréquentation du public. La préparation et l'assemblage des ouvrages bois peuvent être réalisés au préalable en atelier.

Les chantiers peuvent se dérouler dans des milieux isolés et éloignés des secours et des voies d'accès. Afin de pouvoir contribuer à la prévention des risques et porter les premiers secours à ses collègues de travail en cas d'accident, le professionnel est titulaire du certificat SST.

Il est équipé des EPI nécessaires pour se protéger des risques liés à l'utilisation d'une bétonnière, d'une débroussailleuse portée, d'une tronçonneuse polyvalente et d'un enfonceur de pieux manuel, thermique ou hydraulique. La conduite d'engins pour les opérations de terrassement, le transport des matériaux et la manutention d'ouvrages bois nécessite une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

Le professionnel est sensibilisé aux risques liés aux végétaux toxiques et met en œuvre une méthode de travail et des protections adaptées. Les risques de contacts accidentels directs ou indirects avec la faune imposent, en plus de procédures d'hygiène strictes lors des interventions, d'être à jour de l'ensemble des vaccinations nécessaires, afin d'éviter toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme, ou de l'homme à l'animal.

Critères de performance

Les perturbations écologiques provoquées par la fréquentation du public sont repérées.

L'emprise du chantier ou de la zone d'intervention est implantée et sécurisée conformément aux consignes.

L'équipement bois est assemblé conformément au plan.

L'équipement ou l'ouvrage est implanté et scellé conformément aux consignes.

Le sentier est praticable et balisé selon les normes locales en vigueur.

Les dimensions de l'emmarchement respectent les règles professionnelles.

Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Implanter l'emprise du chantier ou la zone d'intervention

Déployer la signalisation de chantier ou sécuriser la zone d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	39/54

Mettre en défens les sensibilités écologiques de la zone d'intervention
 Lire une carte IGN
 Savoir s'orienter à l'aide d'une carte et d'une boussole ou d'un système de géolocalisation
 Lire et extraire des informations d'un plan de terrassement et d'un plan d'assemblage
 Implanter l'ouvrage à réaliser
 Guider un engin de chantier à l'aide des gestes conventionnels
 Conduire en sécurité un engin de chantier en zone humide ou sur sols sensibles
 Terrasser une surface en sécurité à l'aide d'un engin de chantier
 Réaliser une gâchée de béton ou de mortier de chaux manuellement ou à la bétonnière
 Réaliser une fondation ou un scellement en béton pour un équipement bois ou minéral
 Réaliser une fondation sans béton (pieux à visser, fondation à visser...) pour un équipement bois ou minéral
 Foncer des pieux par battage à l'aide d'un enfonce pieux manuel, thermique ou hydraulique
 Tronçonner des pieux foncés à l'aide d'une tronçonneuse polyvalente
 Assembler un équipement bois (table à pique-nique, mobilier d'interprétation, banc, pont piétonnier...)
 Implanter ou entretenir un équipement bois (table à pique-nique, mobilier d'interprétation, banc, pont piétonnier...)
 Réaliser ou entretenir un petit équipement minéral (banc, muret en pierre sèche...)
 Suivre un sentier sur une carte IGN
 Ouvrir ou maintenir un sentier à l'aide d'une débroussailleuse portée et d'une tronçonneuse
 Réaliser ou maintenir le balisage et la signalisation d'un sentier de randonnée pédestre, cycliste ou équestre en respectant les normes et chartes
 Réaliser ou reprendre un sentier en stabilisé manuellement ou à l'aide d'un engin de chantier
 Mettre en place ou entretenir un platelage sur pilotis en bois ou matériaux mixtes
 Mettre en place ou entretenir un pont ou une passerelle en bois ou matériaux mixtes sur cours d'eau
 Mettre en place ou entretenir des barrières garde-corps en matériaux mixtes en bordure de cheminements
 Créer ou reprendre un emmarchement bois ou empierré
 Conduire en sécurité un tracteur avec remorque
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque, d'un engin de chantier, d'une bétonnière, d'une débroussailleuse portée, d'une tronçonneuse polyvalente et d'un enfonce pieux manuel, thermique ou hydraulique
 Affûter la chaîne d'une tronçonneuse
 Affûter la lame d'une débroussailleuse portée
 Nettoyer le chantier après les travaux
 Replier les installations de chantier après les travaux

Être autonome sur son poste de travail
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
 Appliquer une méthode de travail
 S'adapter aux imprévus
 Alerter le chef d'équipe en cas de problème
 Contrôler son travail

Travailler en équipe.
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations oralement
 Répondre aux questions du public aux abords du chantier ou les diriger vers le chef d'équipe
 Adopter une posture relationnelle positive pour l'image de l'entreprise
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des interactions avec le public
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des travaux réalisés dans la journée
 Rendre compte oralement au chef d'équipe des observations effectuées sur le chantier dans la journée

Connaissance de la réglementation relative aux espaces naturels ouverts au public
 Connaissance de la réglementation spécifique relative à l'espace naturel d'intervention
 Connaissance des normes de composition et de dimensionnement des cheminements en fonction de leur usage (pédestre, équestre, cycliste, etc.)
 Connaissance des codes couleur et des normes de balisage des sentiers de randonnées
 Connaissance des règles d'assemblage et de scellement des équipements d'accueil du public en espaces naturels
 Connaissance des opérations d'entretien des équipements d'accueil du public en espaces naturels
 Connaissance des habitats faunistiques et floristiques des milieux d'intervention

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	40/54

Connaissance des espèces végétales et animales protégées des milieux d'intervention
 Connaissance des EVEC et des EAEE des milieux d'intervention
 Connaissances en systématique et taxonomie de la faune et de la flore
 Connaissance des noms vernaculaires de la faune et de la flore des milieux d'intervention
 Connaissance des règles de conversion des unités de mesure
 Connaissance des règles de calculs des surfaces et des volumes
 Connaissance des méthodes de fabrication d'un béton de ciment ou d'un mortier de chaux
 Connaissance de la lecture et de l'interprétation d'une carte géographique de l'IGN
 Connaissance des techniques d'orientation avec carte et boussole ou avec un système de géolocalisation
 Connaissance des risques professionnels et des mesures de protection spécifiques aux travaux sur et à proximité des cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides
 Connaissance du fonctionnement des moteurs thermiques
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière, d'une débroussailleuse portée, d'une tronçonneuse polyvalente et d'un enfonceur de pieux manuel, thermique ou hydraulique
 Connaissance des gestes conventionnels de guidage des engins de chantier
 Connaissance des règles de conduite en sécurité d'un engin de chantier et d'un tracteur avec remorque
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un tracteur avec remorque, d'un engin de chantier, d'une bétonnière, d'une débroussailleuse portée, d'une tronçonneuse polyvalente et d'un enfonceur de pieux manuel, thermique ou hydraulique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	41/54

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors des échanges avec le chef d'entreprise, le chef d'équipe, les collègues de travail, les professionnels des autres corps d'état pouvant intervenir sur les chantiers de génie écologique, et le public de visiteurs des milieux naturels, communiquer les informations essentielles oralement en langue française.

Rendre compte au chef d'équipe de toute sensibilité écologique (perturbation écologique, espèce protégée ou envahissante, indices de fréquentation animale...) non indiquée par le chef d'équipe mais détectée sur la zone d'intervention. Transmettre avec exactitude les consignes du chef d'équipe à ses collègues de travail. Utiliser des gestes ou avertissements conventionnels dans le cadre du guidage d'engin et de l'abattage d'arbre depuis le sol. Communiquer efficacement avec les autres professionnels sur les chantiers afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et préserver l'écosystème de la zone d'intervention. Fournir au public de visiteurs du milieu naturel les informations pertinentes sur le milieu naturel visité. Expliquer aux professionnels ou aux visiteurs avec un vocabulaire simple l'objectif écologique de ses travaux, ouvrages, réalisations et aménagements.

Critères de performance

Les gestes de guidage sont utilisés selon les conventions afin de permettre au conducteur de réaliser le terrassement conformément aux consignes.

Les indices de la fréquentation animale d'un milieu sont repérés et signalés au chef d'équipe.

Les espèces animales protégées de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les espèces animales envahissantes de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les espèces végétales protégées de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les espèces végétales envahissantes de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Collaborer en permanence au sein d'une équipe de travail et sous la responsabilité d'un chef d'équipe afin d'atteindre les objectifs écologiques du chantier, définis par un bureau d'étude en génie écologique et indiqués par le chef d'équipe.

Coordonner ses actions avec les autres ouvriers de l'entreprise afin d'atteindre les objectifs indiqués par le chef d'équipe. Travailler au même ouvrage, dans un périmètre pouvant être réduit, en prenant en compte la sécurité des collègues de travail sur le chantier et en proposant si besoin des aménagements ou améliorations de l'organisation du travail en équipe. Manœuvrer les engins de chantier à l'aide des gestes de guidage conventionnels d'un collègue, ou guider le conducteur.

Critères de performance

Les pieux sont foncés à l'emplacement et au niveau demandé.

Les gestes de guidage sont utilisés selon les conventions afin de permettre au conducteur de réaliser le terrassement conformément aux consignes.

L'ouvrage pour la faune sauvage ou le bétail est assemblé suivant le plan fourni et mis en place conformément aux consignes.

Les végétaux fauchés sont évacués, laissés en place ou disposés en andain, selon les consignes.

La grume est évacuée, laissée en place ou débitée, selon les consignes.

L'équipement ou l'ouvrage est implanté et scellé conformément aux consignes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	43/54

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivre une procédure, un mode opératoire, un itinéraire technique, un plan de gestion indiqué par le chef d'équipe, afin d'atteindre les objectifs écologiques.

Repérer avant le démarrage de tous travaux les sensibilités écologiques de la zone d'intervention indiquées par le chef d'équipe. Réaliser les interventions dans un ordre chronologique permettant de préserver la faune, la flore et les habitats du milieu. Appliquer une procédure stricte lors des transferts temporaires de flore ou de sol, afin de préserver la biodiversité du milieu pendant la durée des travaux, et sous la supervision du chef d'équipe ou d'une autorité habilitée. Réaliser des ouvrages et aménagements pour la faune dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, afin d'éviter les contacts accidentels directs et indirects avec la faune, et toute transmission d'agent pathogène de l'animal à l'homme ou de l'homme à l'animal. Éliminer la végétation envahissante d'un site en respectant des procédures strictes afin de ne pas contaminer le milieu et de protéger soi-même et ses collègues de travail des végétaux toxiques. Réaliser un abattage d'arbre depuis le sol dans le respect des règles et normes de sécurité relatives au balisage de la zone d'abattage, à la procédure d'abattage, et à l'utilisation d'une tronçonneuse.

Critères de performance

Le géofilet est positionné selon les consignes du chef d'équipe et les règles d'installation du matériau.

Les espèces animales protégées de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les espèces animales envahissantes de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les espèces végétales protégées de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les espèces végétales envahissantes de la zone d'intervention sont repérées, identifiées et signalées au chef d'équipe.

Les déchets de végétaux exotiques envahissants résiduels sur la zone d'intervention, les véhicules, machines, outils, et sa tenue de travail sont récupérés et évacués.

L'arbre est abattu en sécurité selon sa morphologie et sa situation.

Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Actualiser en permanence ses connaissances en les adaptant aux écosystèmes rencontrés dans l'exercice de l'emploi, selon la situation géographique de l'entreprise, son rayon d'action et la nature des travaux de génie écologique réalisés.

Maintenir ou acquérir des connaissances sur le milieu d'exercice de l'emploi : faune et flore locale, géographie, topologie, problématiques hydriques, nature des matériaux naturels disponibles et utilisés...

Lors des repérages des sensibilités écologiques de la zone d'intervention, tirer des enseignements des perturbations écologiques générées par les ouvrages artificiels réalisés en milieux naturels. S'informer au sein de l'entreprise du devenir et de l'évolution des ouvrages de génie écologique déjà réalisés, et de l'atteinte ou non de l'objectif écologique initial, afin d'appréhender les résultats de ses actions sur le temps long des processus naturels de résilience des écosystèmes. Mettre en œuvre et expérimenter des techniques de génie écologiques innovantes afin d'atteindre les objectifs écologiques de la zone d'intervention. S'informer des détections d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire français, et en particulier dans les écosystèmes du lieu d'exercice de l'emploi. S'informer de l'évolution de la situation écologique mondiale, de ses impacts potentiels sur les écosystèmes du territoire français, et en particulier sur ceux du lieu d'exercice de l'emploi, en termes de problématique nouvelle à résoudre sur les chantiers de restauration ou de maintien de milieux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	44/54

Critères de performance

Les espèces végétales de la zone d'intervention sont identifiées.

La faune du milieu d'intervention est connue.

Les indices de la fréquentation d'un milieu par une espèce animale exotique envahissante sont repérés et signalés au chef d'équipe.

Les essences d'arbres de la zone d'intervention sont identifiées.

Les perturbations écologiques provoquées par la fréquentation du public sont repérées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	45/54

Glossaire technique

Ce glossaire concerne les choix terminologiques retenus pour ce référentiel.
Les sigles sont écrits en toutes lettres à la première occurrence et ne figurent pas dans ce glossaire.

Agroécosystème

« Désigne l'ensemble formé par l'écosystème agricole (compartiment écologique) et les personnes qui y interviennent (ainsi que les moyens qu'elles mettent en œuvre) ».
Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles, Institut national de la recherche agronomique, novembre 2017.

Biodiversité

« La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. ».
Office français pour la biodiversité.

Biome

« Un biome est un ensemble d'écosystèmes présentant des similarités importantes au niveau climatique et des espèces hébergées. Il est nommé d'après la végétation qui y prédomine. ».
Qu'est-ce qu'un Biome ?, JF Carion, Institut français de l'éducation, mai 2018.

Ecologie

« Science qui étudie les relations entre les êtres vivants (humains, animaux, végétaux) et le milieu organique ou inorganique dans lequel ils vivent. Par extension, étude des conditions d'existence et des comportements des êtres vivants en fonction de l'équilibre biologique et de la survie des espèces »
Trésor de la Langue Française Informatisé.

Ecosystème

« Système formé par un environnement (biotope) et par l'ensemble des espèces (biocénose) qui y vivent, s'y nourrissent et s'y reproduisent. »
Dictionnaire Larousse

Espèce exotique envahissante

« Espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. »
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (et de ses ressources) (UICN).
Les listes d'EVEE et d'EAAE sont à portée nationale ou pour l'outremer et sont fixées par arrêtés ministériels.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	46/54

Espèce protégée

« La stratégie française de préservation de la biodiversité repose pour la partie législative sur le code de l'environnement (art. L.411-1 et suivants) et pour la partie réglementaire sur le code rural (art. R.211-1 et suivants). Cette réglementation intègre la réglementation communautaire (directives et règlements) et internationale (conventions). En application de cette réglementation, des arrêtés ministériels définissent les listes d'espèces protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (des arrêtés ministériels complètent ces listes pour la protection d'espèces en régions). Certaines espèces ne bénéficiant pas d'une protection intégrale au niveau national peuvent faire l'objet d'une protection intégrale ou partielle au niveau départemental par réglementation préfectorale. La liste de ces espèces est fixée par arrêtés. »

Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques.

Espèce réglementée

Espèce animale ou végétale classée sur une liste d'espèces protégées ou d'espèces envahissantes

Etiage

« Niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau »

Dictionnaire Larousse.

Etrépage

Technique consistant à prélever la couche superficielle du sol contenant la plus grande partie de la banque de graines d'un sol, afin de l'appauvrir et de favoriser l'installation d'espèces végétales pionnières.

Faucarder

« Faucher les végétaux aquatiques avec un faucard ou une faucardeuse. »

Dictionnaire Larousse.

Fonctions écologiques

« Les fonctions écologiques désignent les phénomènes propres à un écosystème et qui résultent de la combinaison de son état, des structures et des processus écologiques et qui se déroulent avec ou sans la présence de l'Homme ».

Evaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques - L'essentiel du cadre conceptuel, Commissariat général au développement durable, ministère de l'Environnement, juin 2016.

Génie écologique

« Conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes »

Journal Officiel de la République Française n°0189 du 18 août 2015 - Texte n° 56.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	47/54

Habitat

« Habitat d'une espèce : le milieu [...] où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique ».

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « Directive habitats ».

L'habitat, comme l'écosystème et le biome sont des concepts utilisés dans des systèmes de classification écologique, et dont les définitions et contours varient selon les systèmes et les champs d'études. Une des classifications définit un biome comme étant un ensemble d'écosystèmes, eux-mêmes composés d'habitats, unité écologique de base.

Ingénierie écologique

« Ensemble des connaissances scientifiques, des techniques et des pratiques qui prend en compte les mécanismes écologiques, appliqués à la gestion de ressources, à la conception et à la réalisation d'aménagements ou d'équipements, et qui est propre à assurer la protection de l'environnement ».

Journal Officiel de la République Française n°0189 du 18 août 2015 - Texte n° 56.

Lagon

« Etendue d'eau marine séparée du large par un récif corallien. Le lagon peut être de forme soit circulaire (au centre d'un atoll), soit linéaire (entre la côte et un récif-barrière). ».

Dictionnaire Larousse.

Les trois plus grands lagons du monde sont sur le territoire français : le plus grand est celui qui entoure la Nouvelle-Calédonie, avec une superficie de 23 000 km² ; le second est celui de Rangiroa (Polynésie française) avec 1 446 km² et le troisième est celui de Fakarava (Polynésie française) avec 1 121 km².

Lagune

« Etendue d'eau à salinité variable, séparée de la mer par un cordon littoral ouvert par un grau et résultant de la fermeture de baies ennoyées par une transgression marine récente. ».

Dictionnaire Larousse.

En France, les lagunes se trouvent exclusivement dans les trois régions méditerranéennes (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse).

Mangrove

« Formation arborescente ou arbustive se développant sur les littoraux vaseux et lagunaires de la zone tropicale, dont l'espèce dominante est le palétuvier ».

Trésor de la Langue Française Informatisé.

« Les collectivités d'outre-mer comptent, en 2016, 91 055 hectares de mangrove (dont 55 000 ha en Guyane et 29 000 ha en Nouvelle-Calédonie) ».

Université de Nantes – Pôle relais zones humides tropicales.

Mettre en défens

Dans ce référentiel, mettre en défens signifie installer temporairement (lors d'un chantier par exemple) ou en permanence (dans des milieux naturels fréquentés par des visiteurs par exemple) un dispositif (barrière mobile, rubalise, clôture, rondins verticaux...) afin d'empêcher l'accès à une zone écologiquement sensible (habitat faunistique ou floristique, espèces protégées, sols fragiles...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	48/54

Milieux

Dans ce référentiel :

- « milieu » et « milieu d'intervention » désignent les milieux naturels, ou les milieux anthropisés ou artificialisés ;
- « milieux naturels » désigne les écosystèmes, fonctionnels ou dégradés, peu ou pas modifiés pour les activités humaines, et qui sont inscrits dans un plan de gestion de milieu s'ils sont fonctionnels ou un itinéraire technique de restauration écologique s'ils sont dégradés ;
- « milieux anthropisés ou artificialisés » désigne les écosystèmes non fonctionnels, fortement dégradés, modifiés pour les activités humaines, parfois lourdement pollués (friches industrielles), dont les sols ont été artificialisés ou les cours d'eau canalisés, et qui sont inscrits dans un itinéraire technique de restauration écologique.

Obligations légales de débroussaillage

Issues du Code Forestier, articles L131-1 à L136-1.

Ripisylve

Littéralement « forêt de rives », désigne la végétation présente sur les berges des cours d'eau et plans d'eau.

Services écosystémiques ou écologiques

Les services écosystémiques ou écologiques désignent les bénéfices produits par les écosystèmes fonctionnels au profit des humains et de l'ensemble des êtres vivants.

« Les services écologiques se répartissent en 4 catégories :

- Services d'approvisionnement : nourriture, fibres, bois, ressources génétiques...
- Services de régulation : climat, qualité de l'eau et de l'air, protection contre les inondations...
- Services culturels : bien-être, activités récréatives, spiritualité...
- Services de support : cycle de l'eau, photosynthèse... ».

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (et de ses ressources).

Trame verte et bleue

« La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. La trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire. La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent que l'on agisse partout où cela est possible : en milieu rural, à l'échelle des cours d'eau et dans les zones urbaines. La trame verte et bleue lutte contre la fragmentation des milieux naturels et participe à la préservation de la biodiversité. ».

Ministère de la Transition écologique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	49/54

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	51/54

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OGE	REAC	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	52/54

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier du génie écologique

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	1/38

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Ouvrier du génie écologique

Sigle du titre professionnel : OGE

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 213m - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche - pas de fonction dominante, 213s - Pêche, exploitation forestière-

Code(s) ROME : A1202

Formacode : 12526, 12547, 12510, 12549, 12554

Date de l'arrêté : 17/08/2021

Date de parution au JO de l'arrêté : 26/08/2021

Date d'effet de l'arrêté : 01/09/2021

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	3/38

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	4/38

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel OGE

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces	10 h 30 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases. A partir d'un plan d'exécution et de consignes, le candidat réalise : Phase 1 (durée : 10 h 00 min) : un ouvrage de soutènement de sol, une végétalisation, et l'installation d'un équipement d'accueil du public. Phase 2 (durée : 00 h 30 min) : une fauche sélective et le débit d'une grume en tronçons dans le cadre d'une intervention d'ouverture de milieu.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces	00 h 30 min	L'entretien technique comprend deux parties. Le candidat s'entretient avec le jury : Partie 1 (durée : 00 h 15 min) : sur l'ouvrage réalisé lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle. Partie 2 (durée : 00 h 15 min) : sur les opérations de fauche et de bûcheronnage réalisées lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, ainsi que sur les opérations de gestion de la faune et de la flore envahissante.
▪ Questionnaire professionnel	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes	00 h 30 min	Le candidat complète un questionnaire de reconnaissance de la faune et de la flore.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune	00 h 30 min	Le questionnement comprend deux parties et porte sur deux dossiers de chantiers réalisés par le candidat : Partie 1 (durée : 00 h 15 min) : un dossier relatif à la création d'une mare ou d'un petit aménagement hydraulique. Partie 2 (durée : 00 h 15 min) : un dossier relatif à la réalisation d'ouvrages ou aménagements pour la faune.
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		12 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	5/38

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

L'ordre chronologique des phases de la mise en situation professionnelle est laissé à la libre appréciation du centre organisateur.

Tous les candidats réalisent la phase 1 en simultanément.

Lors de la phase 2, deux candidats peuvent être évalués en simultanément par le jury : un candidat réalise une fauche et l'autre candidat réalise le débit d'une grume en tronçons, puis, dans les trente minutes imparties, les candidats alternent les postes de travail selon les consignes du jury. La tenue de tronçonnage précisée en Annexe 1 « Plateau technique d'évaluation » est fournie par le centre organisateur.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Chaque partie de l'entretien technique ne peut être réalisé qu'après que la phase de la mise en situation professionnelle correspondante est terminée pour tous les candidats.

L'ordre chronologique des parties de l'entretien technique est laissé à la libre appréciation du centre organisateur.

Partie 1 : L'entretien porte sur les objectifs écologiques des différents éléments constituant l'ouvrage réalisé lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2 : L'entretien porte sur l'intérêt écologique des opérations d'ouverture de milieux et de gestion de la végétation réalisées lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, sur l'entretien des machines utilisées pour ces opérations, ainsi que sur les méthodes et techniques de gestion des espèces animales et végétales envahissantes.

Le jury dispose d'un guide d'entretien pour chacune des deux parties de l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le centre organisateur établit une liste de 65 espèces végétales et 35 espèces animales, et rassemble une collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces, selon les indications de l'Annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Le jury sélectionne sur cette liste 25 espèces végétales, dont au moins 5 espèces envahissantes, au moins 5 espèces protégées et au moins 5 espèces non réglementées, et 15 espèces animales, dont 5 espèces envahissantes, 5 espèces protégées et 5 espèces non réglementées.

Le jury sélectionne ensuite un document iconographique pour chaque espèce qu'il a sélectionnée, parmi ceux présents dans la collection de documents iconographiques établie par le centre organisateur.

Les documents iconographiques sont disposés dans une salle et numérotés de 1 à 25 et de 1 à 15.

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat complète un tableau vierge en indiquant le nom vernaculaire (français ou régional) de chaque espèce présentée, et coche une case pour indiquer, le cas échéant, si elle est classée comme protégée ou envahissante.

La liste de 100 espèces doit être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen, mais la collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Un maximum de quatre candidats passe le questionnaire en simultanément en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	6/38

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le candidat s'entretient avec le jury sur la base de deux « dossiers de chantier » qu'il a réalisés en amont de la session d'examen, et qui illustrent une ou plusieurs réalisations du candidat en formation, en période en entreprise, ou dans l'exercice de l'emploi (VAE). Chaque dossier de chantier comporte de trois à quatre pages. Le candidat y décrit un ouvrage qu'il a réalisé ou auquel il a contribué, avec ses propres photos accompagnées de leurs légendes, sans texte superflu. Les deux dossiers de chantiers sont conservés en amont de la session d'examen par le centre organisateur dans le dossier du candidat, sous format papier ou numérique. Ils sont remis au jury par le centre organisateur lors de chaque partie du questionnement à partir de production. Le jury dispose d'un guide de questionnement et interroge le candidat en prenant comme base les deux dossiers de chantier.

Partie 1 : cette partie de l'entretien porte sur le dossier de chantier n°1 relatif à la création, soit d'une mare, soit d'un petit aménagement hydraulique. Les aménagements qui rentrent dans ce cadre sont listés dans la fiche compétence n°2 du Référentiel emploi activités compétences (REAC) du titre professionnel OGE.

Partie 2 : cette partie de l'entretien porte sur le dossier de chantier n°2 relatif à la réalisation d'ouvrages ou aménagements pour la faune. Des exemples d'ouvrages ou aménagements sont listés dans la fiche compétence n°3 du REAC du titre professionnel OGE, mais leur nature dépend des écosystèmes de la région du centre organisateur.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le questionnaire professionnel, la liste de 65 végétaux et 35 animaux établie par le centre organisateur selon les indications de l'Annexe 1 « Plateau technique d'évaluation », doit être transmise par le centre organisateur dès le démarrage du parcours d'accompagnement à la VAE. Le centre organisateur informe le candidat VAE qu'il doit se présenter à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. La tenue de troncissage précisée en Annexe 1 « Plateau technique d'évaluation » est fournie par le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	7/38

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique					
Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique	<p>Les sensibilités écologiques de la zone d'intervention sont connues.</p> <p>L'emprise du chantier et l'ouvrage sont implantés et sécurisés conformément aux consignes.</p> <p>Les techniques de restauration écologique d'un cours d'eau sont connues. .</p> <p>Les techniques de lutte contre l'érosion des sols à l'aide du génie végétal et minéral sont connues.</p> <p>Les gestes conventionnels de guidage d'un engin de chantier sont connus.</p> <p>Les pieux sont foncés à l'emplacement et au niveau demandé.</p> <p>Le procédé de soutènement ou de consolidation est réalisé conformément aux consignes.</p> <p>Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu	<p>Les sensibilités écologiques de la zone d'intervention sont connues.</p> <p>Les règles d'implantation et de sécurisation des emprises du chantier et des ouvrages sont connues.</p> <p>Les niveaux de profondeur nécessaires des différents ouvrages (mares, fossés, noues) en fonction de la faune et de la flore à favoriser sont connus.</p> <p>Les niveaux de pentes des différents ouvrages en fonction de la faune et de la flore à favoriser sont connus.</p> <p>Les techniques d'étanchéification naturelle ou artificielle des ouvrages ou aménagements hydrauliques de génie écologique sont connues.</p> <p>Les procédures de nettoyage et de repliement des installations de chantier dans le respect des sensibilités écologiques des zones d'intervention sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	8/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune	<p>Les indices de la fréquentation animale d'un milieu sont connus.</p> <p>La faune du milieu d'intervention est connue.</p> <p>Les règles d'implantation et de sécurisation des emprises du chantier et des ouvrages sont connues.</p> <p>Les types d'aménagements ou d'ouvrages pouvant être implantés dans les différents milieux pour répondre aux besoins de la faune sont connus.</p> <p>Les techniques d'assemblage et d'implantation des ouvrages pour la faune sauvage ou le bétail sont connues.</p> <p>Les procédures de nettoyage et de repliement des installations de chantier dans le respect des sensibilités écologiques des zones d'intervention sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal	<p>La flore du milieu d'intervention est connue.</p> <p>L'emprise du chantier et les zones à végétaliser sont implantées et sécurisées conformément aux consignes.</p> <p>Le géofilet est positionné selon les consignes du chef d'équipe et les règles d'installation du matériau.</p> <p>La végétalisation est réalisée par semis ou plantation selon les consignes du chef d'équipe.</p> <p>Les végétaux plantés sont protégés de la faune sauvage grâce à un dispositif de protection adapté.</p> <p>Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	9/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu					
Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes	<p>Les espèces animales sont nommées par leur nom vernaculaire.</p> <p>Les espèces animales protégées ou envahissantes sont repérées.</p> <p>Les espèces végétales sont nommées par leur nom vernaculaire.</p> <p>Les espèces végétales protégées ou envahissantes sont repérées.</p> <p>Les procédures d'élimination et d'évacuation des espèces végétales envahissantes sans contaminer le milieu sont connues.</p> <p>Les indices de la fréquentation d'un milieu par une espèce animale exotique envahissante sont connus.</p> <p>Les procédures de récupération et d'évacuation des déchets de végétaux envahissants résiduels sur la zone d'intervention, les véhicules, les machines, les outils, et sa tenue de travail sont connues.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique	<p>Les espèces végétales de la zone d'intervention sont connues.</p> <p>La zone d'intervention est implantée et sécurisée conformément aux consignes.</p> <p>La zone d'intervention est fauchée selon les consignes.</p> <p>Les végétaux fauchés sont évacués, laissés en place ou disposés en andain, selon les consignes.</p> <p>La débroussailleuse portée est équipée de l'outil de coupe adapté aux végétaux.</p> <p>Les opérations de maintenance de premier niveau de la débroussailleuse sont connues.</p> <p>Le balisage de sécurisation est retiré et la zone d'intervention est nettoyée en respectant les sensibilités écologiques.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	10/38

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique	<p>Les essences d'arbres de la zone d'intervention sont connues.</p> <p>La zone d'intervention est implantée et sécurisée conformément aux consignes.</p> <p>Les techniques d'élagage ou de recépage d'arbres en sécurité sont connues.</p> <p>Les techniques d'abattage d'arbres en sécurité selon leurs morphologies et leurs situations sont connues.</p> <p>Les techniques d'écimage et d'ébranchage en sécurité des arbres abattus sont connues.</p> <p>La grume est débitée selon les consignes.</p> <p>Les opérations de maintenance de premier niveau de la tronçonneuse sont connues.</p> <p>Le balisage de sécurisation est retiré et la zone d'intervention est nettoyée en respectant les sensibilités écologiques.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces	<p>Les perturbations écologiques provoquées par la fréquentation du public sont connues.</p> <p>L'emprise du chantier ou de la zone d'intervention est implantée et sécurisée conformément aux consignes.</p> <p>Les types d'équipements d'accueil du public permettant de préserver les habitats et les espèces sont connus.</p> <p>L'équipement bois est assemblé conformément au plan.</p> <p>L'équipement ou l'ouvrage est implanté et scellé conformément aux consignes.</p> <p>Le sentier est praticable et balisé selon les normes locales en vigueur.</p> <p>Les dimensions de l'embranchement respectent les règles professionnelles.</p> <p>Le chantier est nettoyé et ses installations repliées en respectant les sensibilités écologiques de la zone d'intervention.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					
Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	11/38

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces
	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique
	Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
	Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique
	Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique
	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu
	Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces
	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique
	Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
	Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique
	Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique
	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu
	Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal
Respecter des règles et des procédures	Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces
	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique
	Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
	Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique
	Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique
	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu
	Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal
Apprendre en continu	Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces
	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes
	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	12/38

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune
	Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique
	Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique
	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu
	Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OGE

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 50 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent :

- pendant les quatre premières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle ;
- pendant toute la durée de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, soit 00 h 30 min ;
- pendant toute la durée de l'entretien technique, soit 00 h 30 min ;
- pendant toute la durée du questionnement à partir de productions, soit 00 h 30 min ;
- pendant toute la durée de l'entretien final, soit 00 h 20 min.

Pendant la phase 1 de la mise en situation professionnelle, le jury observe l'ensemble des candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Pendant la phase 2 de la mise en situation professionnelle, le jury donne les consignes aux candidats, les observe puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Le jury ne questionne pas le candidat durant la mise en situation professionnelle, des temps d'échange avec le candidat sur ses productions sont prévus lors des deux parties de l'entretien technique.

Le jury dispose d'un guide de questionnement pour les deux parties de l'entretien technique, ainsi que pour les deux parties du questionnement à partir de productions.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la sélection des espèces et documents iconographiques du questionnaire professionnel.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	13/38

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Au moins un membre du jury présent pendant les quatre premières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle doit être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est requis :

- après le départ du jury pendant les six dernières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle ; quand le jury est présent, le surveillant n'est pas présent ;
- pendant toute la durée du questionnaire professionnel, soit 00 h 30 min (pour quatre candidats).

Ce surveillant doit être titulaire du certificat SST.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	14/38

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Ouvrier du génie écologique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	15/38

CCP

Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal	07 h 00 min	A partir d'un plan d'exécution et de consignes, le candidat réalise un ouvrage de soutènement de sol incluant une végétalisation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Mettre en place un dispositif anti-érosion et restaurer un cours d'eau à l'aide des techniques du génie écologique Restaurer un milieu à l'aide de techniques de génie végétal	00 h 10 min	Le candidat s'entretient avec le jury sur l'ouvrage réalisé lors de la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Réaliser une mare ou un petit aménagement hydraulique dans un objectif de restauration de milieu Réaliser des aménagements ou ouvrages pour la faune	00 h 30 min	Le questionnement comprend deux parties et porte sur deux dossiers de chantiers réalisés par le candidat : Partie 1 (durée : 00 h 15 min) : un dossier relatif à la création d'une mare ou d'un petit aménagement hydraulique. Partie 2 (durée : 00 h 15 min) : un dossier relatif à la réalisation d'ouvrages ou aménagements pour la faune.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.
Tous les candidats réalisent la mise en situation professionnelle en simultané.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	17/38

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique ne peut être réalisé qu'après que la mise en situation professionnelle est terminée pour tous les candidats.
L'entretien porte sur les objectifs écologiques des différents éléments constituant l'ouvrage réalisé lors de la mise en situation professionnelle.
Le jury dispose d'un guide d'entretien pour mener l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le candidat s'entretient avec le jury sur la base de deux « dossiers de chantier » qu'il a réalisés en amont de la session d'examen, et qui illustrent une ou plusieurs réalisations du candidat en formation, en période en entreprise, ou dans l'exercice de l'emploi. Chaque dossier de chantier comporte de trois à quatre pages. Le candidat y décrit un ouvrage qu'il a réalisé ou auquel il a contribué, avec ses propres photos accompagnées de leurs légendes, sans texte superflu. Les deux dossiers de chantiers sont conservés en amont de la session d'examen par le centre organisateur dans le dossier du candidat, sous format papier ou numérique. Ils sont remis au jury par le centre organisateur lors de chaque partie du questionnement à partir de production. Le jury dispose d'un guide de questionnement et interroge le candidat en prenant comme base les deux dossiers de chantier.

Partie 1 : cette partie de l'entretien porte sur le dossier de chantier n°1 relatif à la création, soit d'une mare, soit d'un petit aménagement hydraulique. Les aménagements qui rentrent dans ce cadre sont listés dans la fiche compétence n°2 du Référentiel emploi activités compétences (REAC) du titre professionnel OGE.

Partie 2 : cette partie de l'entretien porte sur le dossier de chantier n°2 relatif à la réalisation d'ouvrages ou aménagements pour la faune. Des exemples d'ouvrages ou aménagements sont listés dans la fiche compétence n°3 du REAC du titre professionnel OGE, mais leur nature dépend des écosystèmes de la région du centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	18/38

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Restaurer un milieu à l'aide d'ouvrages de génie écologique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent :

- pendant les quatre premières heures de la mise en situation professionnelle ;
- pendant toute la durée de l'entretien technique, soit 00 h 10 min ;
- pendant toute la durée du questionnement à partir de productions, soit 00 h 30 min.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe l'ensemble des candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Le jury ne questionne pas le candidat durant la mise en situation professionnelle, un temps d'échange avec le candidat sur ses productions est prévu lors de l'entretien technique.

Le jury dispose d'un guide de questionnement pour l'entretien technique, ainsi que pour les deux parties du questionnement à partir de productions.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Au moins un membre du jury présent pendant la mise en situation professionnelle doit être titulaire du certificat SST.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Néant

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	19/38

CCP

Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces	03 h 30 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases. A partir d'un plan d'exécution et de consignes, le candidat réalise : Phase 1 (durée : 03 h 00 min) : l'installation d'un équipement d'accueil du public. Phase 2 (durée : 00 h 30 min) : une fauche sélective et le débit d'une grume en tronçons dans le cadre d'une intervention d'ouverture de milieu.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes Réaliser des fauches sélectives dans un objectif écologique Réaliser des opérations de bûcheronnage dans un objectif écologique Equiper et entretenir des accueils du public pour la préservation des habitats et des espèces	00 h 25 min	L'entretien technique comprend deux parties. Le candidat s'entretient avec le jury : Partie 1 (durée : 00 h 10 min) : sur l'équipement installé lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle. Partie 2 (durée : 00 h 15 min) : sur les opérations de fauche et de bûcheronnage réalisées lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, ainsi que sur les opérations de gestion de la faune et de la flore envahissante.
▪ Questionnaire professionnel	Exécuter des opérations de gestion de la faune et de la flore envahissantes	00 h 30 min	Le candidat complète un questionnaire de reconnaissance de la faune et de la flore.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 25 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	21/38

L'ordre chronologique des phases de la mise en situation professionnelle est laissé à la libre appréciation du centre organisateur.

Tous les candidats réalisent la phase 1 en simultané.

Lors de la phase 2, deux candidats peuvent être évalués en simultané par le jury : un candidat réalise une fauche et l'autre candidat réalise le débit d'une grume, puis, dans les trente minutes imparties, les candidats alternent les postes de travail, selon les consignes du jury. La tenue de tronçonnage précisée en Annexe 1 « Plateau technique d'évaluation » est fournie par le centre organisateur.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Chaque partie de l'entretien technique ne peut être réalisé qu'après que la phase de la mise en situation professionnelle correspondante est terminée pour tous les candidats.

L'ordre chronologique des parties de l'entretien technique est laissé à la libre appréciation du centre organisateur.

Partie 1 : L'entretien porte sur les objectifs écologiques des équipements d'accueil du public installés lors de la phase 1 de la mise en situation professionnelle.

Partie 2 : L'entretien porte sur l'intérêt écologique des opérations d'ouverture de milieux et de gestion de la végétation réalisées lors de la phase 2 de la mise en situation professionnelle, sur l'entretien des machines utilisées pour ces opérations, ainsi que sur les méthodes et techniques de gestion des espèces animales et végétales envahissantes.

Le jury dispose d'un guide d'entretien pour chacune des deux parties de l'entretien technique.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le centre organisateur établit une liste de 65 espèces végétales et 35 espèces animales, et rassemble une collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces, selon les indications de l'Annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Le jury sélectionne sur cette liste 25 espèces végétales, dont au moins 5 espèces envahissantes, au moins 5 espèces protégées et au moins 5 espèces non réglementées, et 15 espèces animales, dont 5 espèces envahissantes, 5 espèces protégées et 5 espèces non réglementées.

Le jury sélectionne ensuite un document iconographique pour chaque espèce qu'il a sélectionnée, parmi ceux présents dans la collection de documents iconographiques établie par le centre organisateur.

Les documents iconographiques sont disposés dans une salle et numérotés de 1 à 25 et de 1 à 15.

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat complète un tableau vierge en indiquant le nom vernaculaire (français ou régional) des espèces présentées, et coche une case pour indiquer, le cas échéant, si elle est protégée ou envahissante.

La liste de 100 espèces doit être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen, mais la collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Un maximum de quatre candidats passe le questionnaire en simultané en présence d'un surveillant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	22/38

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	23/38

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Maintenir les fonctionnalités écologiques et la biodiversité d'un milieu

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent :

- pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, soit 03 h 30 min ;
- pendant toute la durée de l'entretien technique, soit 00 h 30 min.

Pendant la phase 1 de la mise en situation professionnelle, le jury observe l'ensemble des candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Pendant la phase 2 de la mise en situation professionnelle, le jury donne les consignes aux candidats, les observe puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Le jury ne questionne pas le candidat durant la mise en situation professionnelle, des temps d'échange avec le candidat sur ses productions sont prévus lors des deux parties de l'entretien technique.

Le jury dispose d'un guide de questionnement pour les deux parties de l'entretien technique.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats, la sélection des espèces et documents iconographiques du questionnaire professionnel, ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Au moins un membre du jury présent pendant la mise en situation professionnelle doit être titulaire du certificat SST.

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pendant toute la durée du questionnaire professionnel, soit 00 h 30 min (pour quatre candidats).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	24/38

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Ouvrier du génie écologique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Une zone (zone 1) en extérieur permettant de reproduire une zone de sol érodé ou un lit de cours d'eau (hors d'eau). Le sol doit être meuble sur une profondeur de 1,50 m et limité en roches et éléments minéraux grossiers, afin de pouvoir créer un dénivelé d'environ 1 m, et conserver environ 0,50 m de sol meuble au point bas du terrassement. Des pentes de 25 à 35% sont terrassées du point bas au point haut.</p> <p>Une zone (zone 2) en extérieur composée :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'une parcelle plantée de végétaux herbacés pouvant être fauchés ;• d'une parcelle permettant le débit d'une grume en sécurité, et plantée d'au moins un arbre adulte (qui ne sera pas abattu).	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Le terrassement de la zone 1 doit être préparé par l'organisateur en amont de la session d'examen, selon les consignes contenues dans le dossier organisateur. Cette préparation nécessite un engin (tracteur, pelle mécanique) équipé d'un godet de terrassement.</p> <p>Selon la saison et le milieu, un extincteur peut être indispensable sur la zone 2.</p>
Entretien technique	Les zones 1 et 2 utilisées lors de la mise en situation professionnelle.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé de tables permettant de disposer 40 documents iconographiques.	Ce local doit garantir la confidentialité des documents iconographiques présentés.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé au minimum d'une table, de trois chaises et d'un ordinateur.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	25/38

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultanément pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une parcelle d'environ 7 m par environ 5 m, sur la zone 1 décrite dans la partie « Locaux ».	1	Pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle et la partie 1 de l'entretien technique.
	1	Une parcelle d'environ 20 m ² , sur la zone 2 décrite dans la partie « Locaux », plantée de végétaux herbacés pouvant être fauchés ou débroussaillés en sécurité.	1	Pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle et la partie 2 de l'entretien technique.
	1	Une parcelle d'environ 20 m ² , sur la zone 2 décrite dans la partie « Locaux », plantée d'au moins un arbre, et sur laquelle une grume peut être installée et débitée à la tronçonneuse en sécurité.	16	Pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle et la partie 2 de l'entretien technique.
	1	Un local fermé équipé de tables permettant de disposer 40 documents iconographiques.	16	Pour le questionnaire professionnel. Local pouvant accueillir 4 candidats simultanément et un surveillant.
	1	Un local fermé équipé au minimum d'une table, de trois chaises et d'un ordinateur pour la présentation des deux dossiers de chantier du candidat s'ils sont conservés sur support numérique.	16	Pour le questionnement à partir de production. Local pouvant accueillir 1 candidat et le jury.
Machines	1	Débroussailleuse portée adaptée à des têtes fil ou lame	16	Il est préconisé de tenir prête une deuxième débroussailleuse en cas de panne. Si plus d'un jury est présent, plusieurs machines peuvent être nécessaires selon l'organisation choisie.
	1	Tronçonneuse polyvalente avec guide de 35 cm minimum	16	Il est préconisé de tenir prête une deuxième tronçonneuse en cas de panne.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	26/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Enfonce-pieux manuel thermique avec bouches de diamètre 80 et 100 mm	2	Sans objet
	1	Agrafeuse à crampillon (crampilloneuse) autonome à gaz	2	Sans objet
	1	Perceuse-visseuse sans fil d'une puissance suffisante pour des mèches jusqu'à 20 mm	2	Sans objet
Outils / Outillages	1	Bêche plate type Senlis ou similaire	1	Sans objet
	1	Houe type Lorraine ou similaire	1	Sans objet
	1	Croc à fumier 4 ou 5 dents à long manche	1	Sans objet
	1	Râteau à foin	1	Sans objet
	1	Pelle ronde	1	Sans objet
	1	Niveau de maçon à bulle de 60 cm minimum	1	Sans objet
	1	Mètre ruban de 5 m	1	Sans objet
	1	Masette de 1 kg minimum	1	Sans objet
	1	Décamètre ou double décamètre	2	Sans objet
	1	Pince universelle	1	Sans objet
	1	Pilon à poteau pour poteau de diamètre 80 à 100 mm minimum	4	Sans objet
	1	Faux à broussailles	16	Sans objet
	1	Levier tourne-bille de 130 cm minimum	16	Sans objet
	1	Tarière manuelle avec fraise de 150 mm minimum	4	Sans objet
	1	Masse couple de 1 kg minimum	4	Sans objet
1	Scie égoïne	2	Sans objet	
Équipements	1	Brouette de 80 à 120 L	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	27/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Harnais multi taille pour débroussailleuse portée	16	Sans objet
	1	Lot de mèches à bois pour perceuse-visseuse jusqu'au diamètre 20 mm	2	Sans objet
	1	Lot d'embouts de vissage pour perceuse-visseuse	2	Sans objet
	1	Lot d'outils d'affûtage manuel des chaines de tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Lot de lames de débroussailleuse de quatre formats : droite, deux dents spéciale ronces, trois dents, et forestière de plus de 10 dents	16	Sans objet
	1	Tête de débroussailleuse à fil	16	Sans objet
	1	Ordinateur	16	Dans le local prévu pour le questionnement à partir de production
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque de chantier	1	Sans objet
	2	Casque forestier avec écran de protection faciale et protection auditive aux normes EN 397, EN 1731 et EN 352	16	Désinfecté entre chaque candidat
	1	Pantalon de protection anti-coupures à la norme EN 381-5	16	Prévoir un pantalon par taille en fonction des candidats. Porté par-dessus le pantalon de travail.
	1	Veste de protection anti-coupures à la norme EN 381-11	16	Prévoir une veste par taille en fonction des candidats. Portée par-dessus la veste de travail.
	1	Paire de sous-gants d'hygiène à usage unique	1	Sans objet
	1	Paire de gants de protection anti-coupures à la norme EN 420	16	Prévoir une paire par taille en fonction des candidats. Portée par-dessus les sous-gants d'hygiène.
	1	Paire de surchaussures étanches jetable	1	Portée à l'intérieur des chaussures de sécurité anticoupures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	28/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Paire de chaussures ou bottes de sécurité anticoupures aux normes EN 17249.	16	Prévoir une paire par pointure en fonction des candidats. Désinfectée entre chaque candidat. Le candidat peut conserver ses propres chaussures de sécurité si elles sont aux normes indiquées.
	4	Cônes de chantier	1	Sans objet
	1	Bobine de rubans de signalisation	4	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Lot de 10 à 15 piquets bois ou métalliques d'implantation de chantier et leurs bouchons de protection	1	Sans objet
	1	Lot de 10 pieux morts (type châtaignier ou espèce locale adaptée au même usage) de 1,5 m de longueur minimum et de 8 cm à 10 cm de diamètre	1	Pour fascine ou tunage
	1	Lot de fagots de ramille (type saule ou espèce locale adaptée au même usage) couvrant une surface d'environ 2 m ²	1	Pour fascine
	1	Lot de 6 planches de coffrage d'environ 200 cm de longueur, ou 12 planches de 100 cm, et d'environ 25 cm de largeur	1	Pour tunage ou emmarchement bois/métal
	1	Boudin coco nu (sec) de 300 cm de longueur et de 30 cm de diamètre	1	Pour fascine
	1	30 m de fil de fer recuit ou fil galvanisé diamètre 2 mm maximum	1	Pour ligature des éléments bois et métal
	1	Géofilet tissé en fibres végétales de type Coco H2M5 ou similaire, de 3 m par 4 m	1	Sans objet
	1	Lots de 20 agrafes métal type « U », dimensions 20 cm x 20 cm x 20 cm, diamètre 4 mm ou 5 mm ; ou type « L », dimensions 40 cm x 10 cm x 10 cm, diamètre 6 mm	1	Pour fixation du géofilet
	1	Planche bois d'environ 60 cm de longueur et d'environ 15 cm de largeur	1	Pour panneau d'information
	1	20 m de corde en fibres végétales (type chanvre ou sisal) ou synthétiques de diamètre 10 mm à 20 mm	1	Cordon pour garde-corps
	1	Cordeau de maçon 30 m	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	29/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	4	Cartouches de gaz pour agrafeuse à crampillon (crampilloneuse)	16	Sans objet
	1	Lot de 1500 crampillons pour agrafeuse à crampillon (crampilloneuse)	16	Sans objet
	1	Une dizaine de boutures non racinées ou plançons de longueur 50 à 80 cm (type saule ou espèce locale adaptée au même usage)	1	Sans objet
	1	Baliveau d'une espèce locale, conditionnement selon la saison et les disponibilités.	1	Sans objet
	1	Protection de tronc anti-rongeurs.	1	Sans objet
	1	Bobine de fil de débroussailleuse d'un diamètre correspondant à la tête de débroussailleuse à fil	16	Sans objet
	1	Une grume ou plusieurs billons, de qualité bois énergie, d'une longueur totale d'environ 640 cm et d'un diamètre minimum d'environ 25 cm. La longueur du guide de la tronçonneuse doit correspondre au gabarit de la grume.	16	Chaque candidat débite une longueur d'environ 40 cm.
	1	Carburant et huile moteur 2 temps avec doseur, ou mélange prêt à l'emploi	16	Sans objet
	1	Huile de chaîne de tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Chaîne de tronçonneuse de rechange adaptée à la tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Lot de vis à bois pour assemblages	16	Sans objet
	1	Spray désinfectant pour vêtements de protection et casques de sécurité	16	Sans objet
	1	5 ml de clôture, d'une hauteur de 120 cm maximum, en lattes de bois non traité liées par torsadage de fil de fer, de type ganivelles, barrière girondine, ou matériau local similaire adapté au même usage.	1	Pour clôture
	1	Rond à béton Tor cranté d'environ 600 cm de long et de 6 à 10 mm de diamètre	1	Pour emmarchement bois/métal
Documentations	1	Une liste établie par le centre organisateur, de 100 espèces animales et végétales représentatives de la faune et de la flore de la région du centre organisateur, réglementées (protégées ou envahissantes) ou non réglementées, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification et la catégorisation. La liste est composée en trois colonnes : - La colonne 1, intitulée « Nom vernaculaire », mentionne au moins le nom français des espèces	16	La liste des espèces protégées dans la région du centre organisateur est fixée par arrêtés ministériels ou préfectoraux. Les listes des espèces exotiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	30/38

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		listées, et peut mentionner aussi le nom vernaculaire en langue locale (noms créoles et régionaux). - La colonne 2, intitulée « Espèce protégée », est cochée en regard du nom de l'espèce si elle est protégée. - La colonne 3, intitulée « Espèce envahissante », est cochée en regard du nom de l'espèce si elle est envahissante. La liste doit être constituée : - De 65 espèces végétales, dont au moins : <ul style="list-style-type: none"> • 20 espèces végétales protégées • 20 espèces végétales envahissantes • 20 espèces végétales non réglementées - De 35 espèces animales, dont au moins : <ul style="list-style-type: none"> • 10 espèces animales protégées • 10 espèces animales envahissantes • 10 espèces animales non réglementées 		envahissantes sont à portée nationale ou pour l'outre-mer et sont fixées par arrêtés ministériels. Lors de la session d'examen, le jury sélectionne sur cette liste 40 espèces, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	Une collection de documents iconographiques (photos, planches botaniques ou zoologiques) représentant sans ambiguïté et avec une bonne définition les 100 espèces animales et végétales listées par le centre organisateur. Cette collection est rassemblée par le centre organisateur. Elle comprend au moins 3 documents iconographiques par espèce, et peut être conservée sur support papier ou numérique. Dans ce dernier cas, les documents iconographiques sélectionnés par le jury lors de la session d'examen sont imprimés sur support papier pour réaliser le questionnaire professionnel. Cette collection n'est pas communiquée au candidat en amont de la session d'examen, afin de conserver la confidentialité des documents iconographiques utilisés lors de l'épreuve.	16	Lors de la session d'examen, le jury sélectionne dans cette collection 40 documents iconographiques représentant les espèces qu'il a sélectionnées sur la liste du centre organisateur, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	Notice et documentation technique des machines utilisées	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	31/38

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	33/38

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OGE	RE	TP-01412	01	26/08/2021	26/08/2021	35/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

